

Deuxième séance, mercredi 11 octobre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communication				
2022-GC-151	Motion	Inciter à la rénovation des bâtiments par le biais d'une augmentation de l'aide financière cantonale - Modification de la Loi sur l'énergie et de son Règlement d'exécution	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-161	Postulat	Pour un plan urgent d'économie d'énergie contribuant aux objectifs climatiques	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julien Vuilleumier Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-93	Postulat	Promotion et expansion de l'Open Data dans le canton de Fribourg : enjeux, avantages et mise en oeuvre	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Brice Repond <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DIME-38	Décret	Refinancement des TPF	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2022-DIME-258	Décret	Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition du bâtiment à la rue des Moines 58, art. 97 RF, à Romont	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Fritz Glauser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-116	Mandat	Introduction de la signature électronique dans le processus d'autorisation de construire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Gaillard Jean-Daniel Wicht Eric Barras Pierre-André Grandgirard Christel Berset Catherine Esseiva Annick Remy-Ruffieux Katharina Thalmann-Bolz Nicolas Pasquier Daniel Bürdel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Prise de congé de Mme la Députée Susanne Aebischer		
2023-GC-214	Election (autre)	Un-e scrutateur/trice, en remplacement de Simone Laura Grossrieder	Scrutin de liste	
2023-GC-226	Election (autre)	Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Markus Stöckli	Scrutin de liste	
2023-GC-185	Election (autre)	Un membre du Conseil de la HES- SO//FR, en remplacement de Solange Berset	Scrutin de liste	
2023-GC-216	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Grégoire Kubski	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justification: M^{mes} et M. Bertrand Gaillard, Chantal Müller et Estelle Zermatten.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Communication

Présidente du Grand Conseil. J'aimerais encore une fois remercier le chœur Hortus Conclusus pour sa prestation à l'issue de notre séance d'hier. C'était un véritable instant de bonheur musical avec toute sa légèreté et cela nous a vraiment ravis et nous avons beaucoup apprécié, donc merci infiniment! M. Laurent Dietrich, notre collègue, passera le message.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Motion 2022-GC-151**Inciter à la rénovation des bâtiments par le biais d'une augmentation de l'aide financière cantonale - Modification de la Loi sur l'énergie et de son Règlement d'exécution**

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	02.09.2022 (<i>BGC octobre 2022, p. 2981</i>)
Développement:	02.09.2022 (<i>BGC octobre 2022, p. 2981</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	22.08.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4153</i>)

Prise en considération

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre de comotionnaire et aussi au nom de l'autre motionnaire, ici présent, M. Christian Clément. Nous avons décidé de retirer cette motion.

Quelques mots par rapport au pourquoi du comment de cette motion. Le Gouvernement cantonal, dans sa planification de législature, a mis le développement des énergies renouvelables au premier rang. Notre parti en a fait de même, et nous sommes convaincus que nous devons aller de l'avant pour trouver des solutions avec les énergies renouvelables le plus vite que possible. Et la meilleure des énergies, c'est celle qu'on ne consomme pas, c'est celle qui n'est pas produite et celle qui est économisée, entre autres, dans le bâtiment. On sait que le rythme actuel de rénovation des bâtiments suisses est environ de 1 %, donc le calcul est vite fait: on en a pour 100 ans à rénover les bâtiments. Or, 45 % de l'énergie passe dans le bâtiment et dans ce sens-là, il y a selon nous quelque chose à faire.

Dans le document, nous avons quatre points mis en évidence:

1. Le premier, c'était que toute nouvelle construction répond à la classification "A" du certificat énergétique cantonal des bâtiments. La réponse du Conseil d'Etat est de nous dire que ceci ne vaut que pour certains types de bâtiments, les blocs ou certains bâtiments d'entreprises par exemple, et que la solution qui est actuellement utilisée, c'est d'obtenir un bonus de 10 % sur l'indice brut de l'utilisation du sol. Cela nous semble être une solution, à mon avis, tout à fait acceptable et acceptée par rapport au premier point de notre motion.
2. Notre motion demandait que lors de toute aliénation, les rénovations se fassent pour mettre au niveau "A" le bâtiment. Je pense que notre motion va trop loin par rapport à ça. On s'est rendu compte, par rapport à la réponse qui nous est donnée, qu'on n'arrive pas à monter en classe "A" un bâtiment rénové et cela aurait été un problème, à notre avis aussi, pour l'aliénation. Les montants seraient devenus trop coûteux et on aurait biaisé le marché des bâtiments anciens.
3. On demandait une aide pour l'amélioration au niveau des portes et fenêtres. Je suis toujours convaincu que c'était une bonne partie de la motion, une partie tout à fait justifiée. Le Conseil d'Etat nous dit que de toute façon, les triples vitrages sont obligatoires, donc il n'y a aucune raison de donner une aide financière. Je pars du principe, ainsi que le collègue Clément, que cela aurait été une très bonne chose, parce qu'on perd aussi beaucoup d'énergie au niveau des portes et des fenêtres. Il en est ce qu'il en est.
4. Enfin, *last but not least*, on avait relevé qu'actuellement, il faut deux classes minimales pour bénéficier d'une aide financière au niveau du certificat énergétique cantonal des bâtiments. On avait demandé que dès qu'il y a un changement de classe, on obtienne un soutien financier. Le Conseil d'Etat nous dit non, parce qu'avec une classe, il n'y a pas de soutien fédéral.

Pour nous, c'était clair que notre motion allait coûter de l'argent. Elle n'était pas partout pertinente, je le conçois: le point 1 est un peu en limite, le point 2, certainement, n'était pas une bonne idée. Le reste par contre, c'était certainement des points qu'on aurait pu ou dû mettre en avant, surtout que, finalement, on a vu dans les comptes de l'Etat de Fribourg, qu'on avait une situation financière qui était tout à fait correcte. Et tout ce qu'on peut faire pour assainir les bâtiments est une chose, à mon avis, à faire. On aurait aussi beaucoup apprécié un fractionnement qui nous aurait permis de voter sur les différents points.

J'attends peut-être maintenant du Conseil d'Etat qu'il nous dise ce qu'il pense, dans quelle direction on devrait aller pour assainir plus rapidement les bâtiments et où il y a des choses qu'on peut faire mieux. Parce que je pense qu'il y a certainement des points qu'on peut reprendre ou faire pour atteindre nos objectifs par rapport à l'assainissement des bâtiments. Donc, *in fine*, on prend acte des réponses du Conseil d'Etat, on les accepte et on retire notre motion.

- > La motion est retirée.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2022-GC-161

Pour un plan urgent d'économie d'énergie contribuant aux objectifs climatiques

Auteur-s:	Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV) Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	10.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2986)
Développement:	10.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2986)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.06.2023 (BGC octobre 2023, p. 4158)

Prise en considération

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Je vais m'exprimer au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je suis coauteur de ce postulat avec mon collègue Ralph Alexander Schmid.

Ce postulat était déposé, il y a maintenant plus d'une année, au mois de septembre 2022. A l'époque, vous vous souvenez bien, c'était la question de la crise énergétique qui arrivait, c'était la question du conflit en Ukraine qui était très présente avec des risques sur les approvisionnements de gaz. Les messages étaient relativement alarmistes sur l'hiver 2022/23: comment est-ce que la Suisse allait passer cet hiver? Est-ce que des mesures d'économie, voire des coupures d'électricité, seraient nécessaires? C'est dans le contexte de ce débat que ce postulat avait été déposé. C'était dans le contexte de ce débat, celui d'une crise énergétique, mais c'était aussi dans le contexte de l'urgence climatique. Je pense qu'il est important de considérer les deux éléments en même temps. Certes, il est possible de répondre à une crise énergétique avec des solutions fossiles. C'est d'ailleurs une des options de la Confédération, avec la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles centrales à gaz. Mais il est aussi possible de répondre par des mesures qui contribuent également aux objectifs climatiques.

Une année plus tard, la situation n'est pas beaucoup plus facile. Alors certes, le spectre d'une crise paraît un peu éloigné. Mais en même temps, le contexte géopolitique est tendu. La Suisse n'est pas plus autonome sur le plan énergétique, nous n'avons pas de meilleures relations avec l'Union européenne, nos contacts au niveau international ne se sont pas améliorés. Ce que ça veut dire, c'est qu'une crise peut de nouveau se présenter et ce que ça veut dire aussi, c'est que les enjeux climatiques sont, on le sait, toujours présents. Nous avons adopté dans le canton de Fribourg une loi sur le climat, ce printemps, qui a fixé des objectifs importants et pour y parvenir, la question de l'énergie est centrale.

Nous avons donc demandé au canton de définir un plan de mesures d'énergie qui permette de réduire la consommation d'énergie pour faire face à une situation de crise et ce plan doit permettre d'établir des objectifs, critères et mesures. Nous avons demandé de faire coïncider ce plan avec les objectifs cantonaux de stratégie de développement durable et du Plan climat. En d'autres termes, de ne pas nuire ou, encore mieux, de contribuer par ce plan aux objectifs de développement durable. Troisièmement, et c'est important, nous avons demandé de mettre sur pied des mesures de résilience énergétique permettant au canton de mieux s'en sortir dans des situations à la fois d'urgence et de crise.

Le Conseil d'Etat a transmis sa réponse en étant très complet sur les mesures prises par la Confédération et par le canton sur ce volet de crise énergétique. Mais l'urgence est aussi climatique. Et parmi les mesures pour contrer l'urgence climatique, il y a un point qui est essentiel, c'est celui des économies d'énergie. Nous avons parlé, lors de la dernière session, du potentiel des éoliennes, du potentiel des barrages, du potentiel du photovoltaïque. Mais un des plus grands potentiels est celui d'économiser de l'énergie. Ce potentiel est à exploiter et à renforcer, et c'est là que nous avons une insatisfaction et où nous demandons au Conseil d'Etat d'aller plus loin et donc d'accepter ce postulat. Il s'agit de réfléchir encore mieux et plus loin sur les économies d'énergie. Et le canton l'a déjà fait. Rappelez-vous, entre 2013 et 2015, il y avait une campagne ambitieuse qui s'appelait OFF. Cette campagne était marquante parce qu'il y a notamment eu des extinctions de lumière. Le Grand Conseil avait été aussi impliqué dans ces démarches. Eh bien cette campagne, elle a complètement disparu. Si vous allez chercher OFF sur Internet, le site est vraiment off, il n'y a plus rien. Alors, parmi les mesures qu'on peut imaginer, dans la réflexion sur le postulat, ça serait de mettre OFF sur ON et de reprendre vraiment une campagne sérieuse qui pourrait toucher tous les secteurs par rapport à des économies d'énergie.

Sur ces considérations, chères et chers collègues, je vous remercie de soutenir la transmission de ce postulat.

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui a pu prendre connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2022-GC-161 et remercie les députés Vuilleumier et Schmid pour ce postulat.

Nous avons donc toutes et tous pu le lire: le canton le fait déjà et le premier hiver avec le risque de pénurie s'est bien passé, sous-entendu donc que tout se passe bien et qu'on peut conserver le *statu quo*. Mais, tout ne se passe pas bien, Mesdames et Messieurs. Nous venons de vivre l'été le plus chaud jamais enregistré. Notre consommation d'énergie ne fait que croître et peut-être avons-nous alors consommé un peu moins durant l'été, parce qu'il a fait chaud, mais les statistiques nous le diront. Mais le risque de black-out pour cet hiver et ceux qui suivent, lui, est bien présent. Nous sommes ainsi à la croisée des chemins et aujourd'hui est le dernier moment pour ne pas finir dans le mur.

Mais pour cela, la théorie des petits pas ne fonctionnera pas. Nous nous devons d'en faire davantage et de coordonner effectivement nos plans climatiques et énergétiques et les faire converger vers une réelle politique climatique. Nous n'avons par ailleurs pas besoin aujourd'hui d'objectifs, mais de mesures concrètes qui soient effectivement et rapidement mises en place. J'insiste, c'est maintenant que nous prenons les décisions qui nous permettront d'atteindre les objectifs fixés pour l'horizon 2050. D'autre part, Mesdames et Messieurs, il n'est pas seulement nécessaire d'être prêt à contrer une pénurie énergétique en produisant davantage, mais bel et bien de réduire drastiquement notre consommation, tant individuellement que collectivement. Et là, le canton doit avoir un rôle de meneur et de modèle.

Finalement, chères et chers collègues, allons plus loin que ce que nous faisons déjà et ayons le courage politique d'en demander davantage. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce postulat et vous invite à en faire de même.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Wir haben mit grossem Interesse von diesen Fragen und diesem Postulat Kenntnis genommen in unserer Fraktion, und wir sind uns einig, dass in der Zeit, in der die Fragen gestellt wurden, diese Fragen gebrannt haben. Inzwischen ist ein Jahr vergangen und der Bund sowie der Kanton stehen ein bisschen an einem anderen Ort, nur die Problematik hat sich aus unserer Sicht nicht verändert.

Wir nehmen Kenntnis von den Antworten des Staatsrates und sind überzeugt, dass weitere Massnahmen ergriffen werden könnten. Ich war glücklich, mit der Kommission das Klimagesetz des Kantons Freiburg vorzubereiten, in dem wir genau das, was in diesem Postulat gefordert wurde, im Gesetz niedergeschrieben haben, und zwar, dass alle Massnahmen zum Klimaschutz nicht zulasten der Biodiversität geschehen dürfen. Auch haben wir im Klimagesetz die Wichtigkeit unterstrichen, dass wir, um das Klima zu schützen, Massnahmen ergreifen müssen, welche uns zum Energiesparen motivieren und uns vor allem von der fossilen Energie, die CO₂ produziert, wegbringen können.

Die energiepolitischen Massnahmen umzusetzen: Mein Kollege hat es gesagt und ich erinnere mich auch, ich war bereits in diesem Parlament, als wir oft von Energiesparen gesprochen haben und wo ich auch gedacht habe, ja, wo stehen wir denn heute? Wir haben in der Zeitung gelesen, dass der Kanton beabsichtigt oder dass Groupe E ein Wasserstoffkraftwerk zum Beispiel unterhalb der Schifflenseestaudaue erstellt, was unserer Meinung nach auch ein positives Signal ist.

Also, wir unterstützen absolut diese Frage. Wir haben uns auch die Frage gestellt: Was geschieht denn mit all denjenigen, die Solardächer haben? Dürfen diese Haushalte den Strom, den sie produzieren, auch während einem Blackout konsumieren? Was ist die Rolle des Kantons? Und das ist unsere Frage an Sie, Herr Staatsrat, das zu unterstützen, dass, wenn ein Blackout droht, die Haushalte das Recht haben, den selbstproduzierten Strom selber zu nutzen. Wir wissen, dass das heute aus technischen Gründen nicht möglich ist, aber gerade in meinem Haushalt - wir haben zwei volle Dächer, die Strom produzieren - wäre es sehr frustrierend, anlässlich eines Blackouts den Strom nicht nutzen zu können, der von unseren Dächern produziert wird und wir dann mit Gasofen und Kaminfeuer unsere Wohnungen heizen müssten. Das ist unsere Frage.

Wir unterstützen all diese Massnahmen und bitten den Staatsrat, dringlichst weiter dahingehend zu wirken, diese Situation zu entschärfen und das im Rahmen des verabschiedeten Klimagesetzes zu tun, welches auch die Nachhaltigkeit fördert und die Biodiversität unseres Kantons stützt. Wir sind jedoch nicht dafür, dass Sie einen weiteren Bericht schreiben sollen, sondern wir bitten Sie, Ihre Energie dafür aufzuwenden, diese Massnahmen konkret umzusetzen. Aus diesem Grund werden wir das Postulat in der Form, einen Bericht zu schreiben, nicht unterstützen.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je crois que personne, à part peut-être certains vendeurs de pétrole ou de gaz, n'est contre les mesures d'économie d'énergie. Encore plus aujourd'hui avec les augmentations de prix de celle-ci. On peut d'ailleurs espérer que ces augmentations auront un effet important sur notre façon de la consommer, car il faut bien admettre que, jusqu'à maintenant, mais aujourd'hui encore, l'énergie, quelle que soit sa forme, est, chez nous, avec notre pouvoir d'achat, encore très bon marché. Nous sommes peut-être en train de nous rendre compte que l'énergie a un coût, mais surtout une valeur. On voit ces jours dans les médias les projections de vente de pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avec une augmentation de 10 %. C'est relativement inquiétant, je suis d'accord avec vous.

Concernant le postulat qui nous occupe, déposé il y a une année, il demande un plan urgent. Avec la loi sur le climat fédérale, la loi sur le climat cantonale, le Plan climat cantonal, les objectifs de ce postulat sont déjà largement pris en compte. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit dans la réponse du Gouvernement, mais des rapports sont déjà prévus. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui n'est pas d'un nouveau rapport, d'un nouveau plan, encore un, qui prendra des mois à être élaborée et qui coûtera, sans mauvais jeu de mots, beaucoup d'énergie aux services de l'Etat. Appliquons déjà ce qui a été mis en place. Ce qui manque, ce sont des bras, des procédures – qu'on espère toujours simplifier mais qu'on complique souvent –, et du matériel, par exemple pour isoler.

Pour ces raisons, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser ce mandat à la quasi-unanimité. Commençons ici à économiser, si ce n'est de l'énergie, au moins du temps et peut-être un peu d'argent du canton.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). A première vue, la demande des postulants mérite qu'on y prenne garde, pour la raison que tous les aspects de notre société dépendent de l'électricité. Les problèmes liés à une pénurie sont multiples, les conséquences complexes.

Pourtant, en étudiant les réponses du Conseil d'Etat, il semble évident que la Confédération n'est pas inactive face au futur problème électrique majeur qui surviendra à l'improviste, tel un voleur survenant au milieu de la nuit, comme mentionné dans les évangiles qui disent: "Sachez-le bien, si le maître de la maison savait à quelle heure, à quelle veille de la nuit le voleur doit venir, il veillerait et ne laisserait pas percer sa maison." La Confédération veille sur sa maison au mieux. Malgré cela elle sera, quoi qu'il arrive, surprise par l'ampleur du désastre qui surviendra bel et bien un jour.

Néanmoins, un surplus de papier n'est pas justifié et n'apporte que du désordre. Bien plus encore en mélangeant économies d'énergie et objectifs climatiques. Nous venons de voter le Plan climat, ne rajoutons pas une couche supplémentaire de papier! J'ai pris la peine de lire les dossiers préparés par le Service cantonal des affaires militaires et de la population concernant la future crise électrique. Oui, la préparation cantonale est à jour, en tout cas sur le papier. J'encourage les postulants et vous tous à lire le plan d'engagement cantonal se nommant "Rupture d'approvisionnement électrique" ou alors la brochure de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays se nommant "Des provisions... providentielles" qui nous prépare à l'imprévu, voire à l'apocalypse. Il serait nécessaire que la population soit mieux informée de ces recommandations réellement utiles. Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, rejettera ce postulat inutile et je vous prie d'en faire de même.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime en mon nom propre.

Comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, la question énergétique était au cœur des préoccupations l'hiver dernier. Mais elle risque bien de nous occuper encore à plus long terme, que ce soit pour des questions de pénurie, de prix, de production indigène ou de transition vers une production respectueuse du climat. Alors, dans sa réponse au postulat, qui demande un plan d'économies d'énergie, le Conseil d'Etat estime qu'il répond déjà aux demandes formulées par les députés. Mais selon moi, il contourne la question.

Aux mesures d'économie demandées, il répond par la sécurité d'approvisionnement, par la transition vers le renouvelable et par la réduction de la dépendance de l'étranger. A la demande de réduction de la demande, l'Etat répond par la garantie de l'offre et une production renouvelable et indigène. Alors certes, ces sujets sont importants, à prendre en compte et il ne s'agit pas de les opposer. Mais, on répond à un problème que l'on voit venir de loin par une course en avant, pour continuer à produire, certes mieux, plus local, mais tout autant, voire plus. On passe à côté de la réflexion sur les mesures qui doivent nous préparer à consommer moins et cela pas seulement de manière ponctuelle lors de crises, mais sur le long terme. Ce que le Conseil d'Etat nous dit à travers sa réponse, c'est que la sobriété, c'est bien sur le papier, mais que pour l'implanter, il faudra repasser.

Le postulat vise des objectifs climatiques, qui ont été rappelés par mon collègue Vuilleumier, dont l'urgence n'est pas nouvelle. La notion de crise énergétique est, en revanche, apparue plus récemment. Elle est liée aussi à une peur du manque et c'est ce qui a fait réagir les autorités avec des mesures d'urgence visant à maintenir les acquis mais sans questionner le fond du problème. Dans notre société high-tech bénéficiant jusqu'à peu d'une énergie peu chère et abondante, on a parfois perdu le sens de la mesure et l'on compare aujourd'hui la sobriété à des restrictions liberticides. Mais en s'accrochant aux acquis, on est dans la fuite en avant. Et sachant que la situation ne va pas se résoudre d'elle-même, nous avons le choix aujourd'hui d'avancer avec des œillères et d'attendre la prochaine crise énergétique pour activer les mécanismes d'économie, ce que propose le Conseil d'Etat, ou d'avoir le courage de prendre les devants et mettre en œuvre des mesures durables et pérennes d'économie d'énergie. C'est précisément cette deuxième option que propose le postulat et je vous invite à l'accepter.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom.

Tout d'abord, merci pour l'élaboration complète de la réponse. L'évolution de la situation et le plan d'action en cas de crise paraissent être maîtrisés par le Conseil d'Etat. Les collaborations avec les différents partenaires à différents niveaux sont, en principe, également assurées. A la lecture de ce rapport, il semble en effet qu'en cas de crise, nous sommes prêts.

De mon point de vue, en raison de l'importance du thème, du nombre d'acteurs agissant et des conséquences possibles, je trouverais judicieux d'organiser un exercice, un test sur le terrain, quant à l'opérationnalité de la procédure en situation effective de crise. En effet, un tel exercice permettrait de valider le fonctionnement et la coordination avec tous les acteurs, à tous les niveaux, et, au besoin, de corriger les éventuels dysfonctionnements. Aussi, je demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur un tel exercice.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis président du Centre de compétences en rénovation des bâtiments (CCRB).

Certes, le Grand Conseil est soucieux de tout ce qui concerne le développement durable et la problématique énergétique. Aujourd'hui, une initiative du Service de l'énergie et de la Promotion économique a permis de mettre en place ce centre de compétences à la fin de l'année dernière. Aujourd'hui, on a beaucoup de moyens d'inciter la population à rénover, mais il y a encore d'autres moyens à trouver. Je viens d'écrire à toutes les communes fribourgeoises, en français et en allemand, en leur demandant de donner à leurs citoyens l'information qu'une hotline existe pour conseiller les gens. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Hubert Dafflon, l'énergie la moins chère, c'est celle qu'on économise. Aujourd'hui, il y a un énorme potentiel dans la rénovation des bâtiments. On peut déposer toutes les motions et les postulats qu'on veut dans ce Grand Conseil, je pense qu'il faut être actif sur le terrain. Le CCRB a la possibilité de le faire. Je me tourne vers M. le Commissaire du Gouvernement en lui disant: "Donnez-nous un peu plus de moyens!" Aujourd'hui, c'est 0,4 EPT, et c'est totalement insuffisant pour faire le travail d'information des citoyens et propriétaires de ce canton.

Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA). Die Antwort des Staatsrats auf unser Postulat ist nicht genau die Antwort auf die Frage. Der Staatsrat bespricht die Energiesicherheit, die durch den Bund offenbar gewährleistet ist. Unsere Anfrage war: Wie wird diese Energiesicherheit gewährleistet? Werden die Klimaziele aufrechterhalten oder werden die dann in der Krisensituation einfach aufgeweicht? Wir sahen die Situation in Deutschland, wo dann alle Kohlenkraftwerke wieder angeworfen wurden, weltweit, auch in China und in verschiedenen Gebieten, und das wollen wir verhindern. Wir wollten ein klares Statement vom Staatsrat, dass diese Ziele nicht aufgeweicht werden im Krisenfall.

Ich bitte Sie, bevor Sie das Knöpfchen drücken, nochmal zu überlegen, ob Sie dieses Postulat nicht doch unterstützen wollen, wenn man nämlich zurückschaut, zum Beispiel auf diesen Sommer, sieht man, dass wir unsere Hausaufgaben noch nicht gemacht haben und dass noch viel gemacht werden muss.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Es wurde gesagt: Seit die Grossräte ihr Postulat im September 2022 eingereicht haben, ist viel Wasser die Saane heruntergeflossen. Es wurde auch viel diskutiert, viel entschieden, sowohl auf kantonaler wie auch auf Ebene des Bundes. Wir wissen, dass zu jener Zeit das Risiko einer Energiemangellage besonders gross war. Wir haben für den jetzigen Winter eine bessere Aussicht. Die Gefahr ist nicht komplett gebannt, aber wir glauben, dass wir durch diesen kommenden Winter kommen werden ohne Energiemangellage. Das hängt natürlich auch von äusseren Faktoren ab, die wir natürlich nur sehr, sehr beschränkt beeinflussen können. Wir hatten letzten Winter Sofortmassnahmen getroffen, und wir haben, zusammen mit dem Bund, längerfristige Schritte eingeleitet, um dieses Risiko zu senken oder bestenfalls zu bannen.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a, on peut le dire, très rapidement réagi à la situation. Il a mis en place les mesures d'urgence nécessaires et adaptées afin de minimiser, autant que possible, l'impact d'une possible pénurie d'énergie pour l'hiver 2022-2023. Fort heureusement, la pénurie n'a pas eu lieu.

La probabilité et le risque que la pénurie ressurgisse ne peuvent être exclus, cela été dit. Pour cet hiver qui vient, on est un peu rassurés. C'est un peu moins le cas pour les hivers à venir, du moins tant que la Suisse ne disposera pas d'une production d'électricité suffisante, en particulier pour les semestres d'hiver – c'est un fait qui est connu, on y travaille beaucoup. C'est aussi pourquoi les mesures de préparation se sont poursuivies à la fin de l'hiver passé. On y travaille quasiment tous les jours, ensemble avec la Confédération. Donc cette composante de la sécurité d'approvisionnement doit être mise en priorité dans le processus de la transition énergétique en cours. Et surtout aussi, la concrétisation de celle-ci doit impérativement être accélérée. Je suis donc tout à fait d'accord avec ce qui était dit. Mais voilà, la Confédération, avec le soutien des cantons, n'est pas restée inactive. J'aimerais quand même citer ce qu'il s'est passé le 29 septembre dernier: les Chambres fédérales ont adopté le "Mantelerlass", qui est la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr. Ce nouveau cadre légal fédéral fixe notamment, vous le savez, des objectifs nationaux de production d'électricité, en particulier s'agissant de l'hydraulique, de l'éolien et du solaire alpin.

Wir werden hier auf der Angebotsseite eine Antwort geben. Aber ...

...peut-être vous ne l'avez pas mis en avant...

Dieser gesetzliche Rahmen legt auch die Energieeffizienzziele für die Stromversorger fest, und das ist ein sehr wichtiger, zweiter Punkt, der erwähnt wurde. Er verpflichtet sie zur Gewährleistung einer längerfristigen sicheren Grundversorgung. Auf dieser Basis hat auch der Kanton zahlreiche Massnahmen getroffen - wie gesagt, die beste Kilowattstunde ist jene, die nicht konsumiert wird.

Diese Woche hat sich eine weitere Delegation des Staatsrates wieder getroffen und sich mit den Massnahmen beschäftigt, die vor allem im Bereich der Kantonsverwaltung getroffen wurden, um den Energiekonsum zu senken. Diese Massnahmen werden wir grösstenteils weiterführen.

Für die Hauseigentümer mit einer Eigenstromproduktion, zum Beispiel mit einer Fotovoltaikanlage, da gehe ich zurück auf den Mantelerlass, wird zudem ein landesweit einheitlicher Einspeisetarif eingeführt. Ich glaube, das wird die Produktion von Solarstrom sicher noch einmal ankurbeln.

Rappelons aussi peut-être que Fribourg n'est pas resté inactif ces dernières années. On figure souvent parmi les cantons modèles en matière de politique énergétique. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire encore plus et, comme je l'ai déjà dit, le Conseil d'Etat n'entend pas en rester là. J'en veux pour preuve qu'au niveau de la production supplémentaire, la stratégie solaire photovoltaïque qui a été adoptée en septembre passé par le Conseil d'Etat vise encore une fois à accélérer le développement dans un secteur où le canton est déjà très très actif, mais où il y a un très très fort potentiel, il faut le dire. Et puis, dans le domaine du bâtiment - là encore pour économiser de l'énergie -, des résultats probants sont aussi bien visibles. Par exemple le fait qu'il n'y a pratiquement plus aucune installation de chauffage nouvellement posée qui utilise des énergies fossiles - tant pour le remplacement des installations existantes que pour les nouvelles constructions. C'est un succès et nous allons poursuivre dans cette direction-là.

Et puis, pour rassurer donc les députés, je dirais que le canton de Fribourg est fortement engagé dans la transition énergétique et compte évidemment poursuivre dans cette voie-là.

Le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires pour se préparer à une éventuelle pénurie d'énergie et continue aussi d'améliorer son dispositif. Par rapport à la remarque de la députée Esseiva quant à un exercice de crise, il faudrait clairement définir ce qu'on teste. Vous savez qu'il y a plusieurs niveaux, il y a un contingentement, ça serait un autre test qu'éventuellement...

Diese Netzabschaltung, das wäre dann die dritte Stufe. Also wenn es effektiv zu einer Netzabschaltung kommen sollte, dann wäre das natürlich ziemlich schlimm für die ganze Gesellschaft, aber ich habe diesen Punkt aufgenommen. Ich weiss, dass eine Übung durchgeführt wurde im letzten Jahr, aber das war auf einige Kantone beschränkt und hat den Kanton Freiburg nicht betroffen.

Peut-être encore par rapport à la question de...

Die Frage von Grossrat Schmid: Werden die Klimaziele aufrechterhalten, sollte es zu einer Kontingentierung oder zu einer Netzabschaltung kommen? Das ist eine gute Frage, die ich bejahen kann. Sie wissen, dass auf Bundesebene, auch in Zusammenhang mit den Kantonen, sehr viel beschlossen wurde. Es gab eine Beschleunigung der Verfahren. Es gab einen Solarexpress, einen Windexpress. Man hat Energiereserven für ausserordentliche Engpässe geschaffen, die Wasserkraftreserven - das alles geht in die Richtung der Aufrechterhaltung der aktuellen Klimapolitik. Das einzige Bémol ist: Sollte es wirklich zu einer Energiemangellage kommen, dann werden die Reservekraftwerke kurzfristig angeschaltet. Diese funktionieren mit Gas und das würde natürlich - da sind wir uns einig - die CO₂-Bilanz ein wenig verschlechtern. Aber diese Krise, diese Energiemangellage hat die Transformation, die Energiewende nur beschleunigt. Es gibt ganz wenige Ausnahmen, wenn es dann wirklich zu dieser Energiekrise kommen würde, dass wir dann gewisse Kompromisse machen müssten, vor allem beim CO₂.

Es gab noch die Frage von Grossrätin Aebischer bezüglich der autarken Stromversorgung. Das ist heute technisch schon möglich, Sie wissen das. Man muss aber noch tief in die Tasche greifen. Wenn ich das richtig im Kopf habe, kostet es 2000, 3000 Franken, um sein Netz so zu konzipieren, dass man autark sein könnte. Das hat aber natürlich auch gewisse Nachteile, wenn Sie sich vom aktuellen Netz abkoppeln.

Je répète encore une fois que le Conseil d'Etat vous propose de refuser ce postulat, tout en vous assurant qu'évidemment, on continue à travailler à fond, et sur la transition énergétique et sur une éventuelle préparation à une pénurie énergétique.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 62 voix contre 39. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghiellini Krayenbühl Paola

(SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté contre:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 62.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat 2023-GC-93**Promotion et expansion de l'Open Data dans le canton de Fribourg : enjeux, avantages et mise en oeuvre**

Auteur-s:	Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	02.04.2023 (BGC mai 2023, p. 1839)
Développement:	02.04.2023 (BGC mai 2023, p. 1839)
Réponse du Conseil d'Etat:	22.08.2023 (BGC octobre 2023, p. 4228)

Prise en considération

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mon lien d'intérêts avec cet objet est que j'en suis l'auteur et que je suis associé d'une entreprise spécialisée dans l'analyse de données, qui pourrait potentiellement travailler sur l'open data, même si, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Pour rappel, l'open data a pour objectif de rendre librement accessible des données publiques ou privées pour favoriser leur utilisation, réutilisation et redistribution. Cette démarche revêt une importance cruciale pour stimuler l'innovation, améliorer les solutions existantes et, de manière générale, en faire bénéficier la population. Mon postulat fait suite à celui déposé en 2018 par les députés Gapany et Marmier, qui s'était, lui, concentré sur l'open data gouvernemental. Ma proposition visait à étendre cette réflexion aux données non gouvernementales, plus particulièrement à celles des entreprises parapubliques. Les domaines concernés sont vastes, tels que le transport, l'énergie, l'environnement, la santé publique, l'éducation ou encore l'économie. Pour ce faire, j'ai formulé cinq demandes clés dans le cadre de ce postulat:

1. examiner la faisabilité de l'open data dans ces domaines;
2. évaluer le potentiel pour les citoyens, les entreprises et les administrations;
3. analyser les défis et les coûts liés à un open data plus large;
4. proposer des mesures concrètes pour le développement de l'open data;
5. fournir un rapport détaillé au Grand Conseil, incluant un plan d'actions.

La raison pour laquelle je cible spécifiquement les entreprises paraétatiques est leur monopole de fait sur certains services. Par expérience, ce monopole entrave souvent l'innovation et les principales victimes de ce système sont les consommateurs finaux, c'est-à-dire les citoyens. En étendant l'open data à ces entreprises dans certains secteurs, je pense que l'on encouragerait l'innovation. Cela pousserait ces acteurs à sortir de leur zone de confort, soit en mettant en concurrence leur solution avec celle du marché, soit en enrichissant leur propre offre.

Dans sa réponse défavorable à mon postulat, le Conseil d'Etat indique que la gestion des données des entreprises parapubliques n'est pas de sa compétence. Cela me surprend, surtout quand on sait que l'Etat est l'actionnaire majoritaire de ces entreprises. Toutefois, en l'absence de bases légales permettant au Grand Conseil d'exiger la transparence de ces données, je constate que même si mon postulat était accepté, le rapport résultant ne pourrait pas me satisfaire. Qu'espérer de plus qu'un paragraphe excluant la possibilité d'agir sur la gestion des données des entreprises paraétatiques? Pour cette raison, j'ai pris la décision de retirer mon postulat.

Cela ne signifie pas que j'abandonne la cause. Les entreprises parapubliques doivent être transparentes, dans la mesure du possible, lorsqu'elles bénéficient d'un quasi-monopole. Je reviendrai très probablement avec une demande plus focalisée pour aborder cette problématique, qui reste, selon moi, importante.

- > Le postulat est retiré.
 - > Cet objet est ainsi liquidé.
-

Décret 2023-DIME-38 Refinancement des TPF

Rapporteur-e:	Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	06.07.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 3939</i>)
Préavis de la commission:	04.09.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 3962</i>)

Entrée en matière

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). La commission parlementaire a examiné lors de deux séances le décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société Transports publics fribourgeois Holding S.A. Il s'agit d'une augmentation de 60 millions du capital-actions.

D'après le message du Conseil d'Etat et les explications données en commission, ce montant de 60 millions servira d'apport financier permettant les investissements futurs en lien avec la décarbonation des véhicules, à savoir très concrètement pour l'acquisition de bus circulant grâce à l'électricité ou à l'hydrogène. Le détail des investissements prévu avec ce financement est listé de manière relativement détaillé dans le message du Conseil d'Etat, je vous y renvoie.

Ce projet de décret a suscité un nombre important d'interrogations de la part des membres de la commission, notamment en lien avec la situation financière jugée préoccupante par certains membres de la commission de la société TPF Holding SA, mais aussi par rapport au nombre de cadres relativement importants ayant quitté l'entreprise ces dernières années.

Par rapport au décret à proprement parler, une partie de la commission a déploré l'absence de mesures climatiques claires et d'objectifs clairs des TPF. Une autre partie de la commission a relevé la situation précaire de la société, avec un endettement important, lequel va encore s'accroître par des investissements annoncés de plus de 500 millions par les TPF. Enfin, un nombre important de questions ont été déposées en commission en lien avec la faisabilité de l'électrification du matériel roulant des TPF. Concrètement, ces bus nécessitent une telle puissance électrique qu'il sera compliqué de les recharger tous en même temps. A cela s'ajoute que les pénuries annoncées d'électricité questionnent sur l'opportunité d'électrifier ces véhicules.

Le représentant du Conseil d'Etat, à savoir le commissaire Jean-François Steiert ainsi que le président du Conseil d'Etat, M. Castella, également président du conseil d'administration des TPF, se sont voulu rassurants. Ils ont apporté des explications par rapport à la situation financière de TPF Holding SA. Et les autres membres de la direction des TPF ont assuré aux membres de la commission qu'il n'y aurait pas de demande financière future pour un assainissement des TPF, en particulier de TPF IMMO.

Il est rappelé que la société Transports publics fribourgeois Holding SA est détenue à hauteur de 75,10 % par l'Etat de Fribourg, de 16,24 % par la Ville de Fribourg, de 5 % par les CFF et de 3,66 % par d'autres actionnaires minoritaires. La Ville de Fribourg a également accepté la recapitalisation, comme cela a été annoncé dans les médias, à condition que le canton l'accepte également. Du point de vue de la commission, il est important que les deux actionnaires institutionnels principaux, à savoir l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg, participent à cette recapitalisation et donc à l'effort, ceci proportionnellement à leur actionnariat.

Enfin et s'agissant de l'utilisation de ces montants, tant les représentants du Conseil d'Etat que ceux de la société TPF qui ont participé à la seconde séance de commission ont expliqué que ces investissements seront échelonnés dans le temps, au fur et à mesure des avancées technologiques d'une part, mais surtout de l'adaptation du réseau électrique et de recharge d'autre part. Cela ne se fera pas à très court terme. Cependant ces investissements sont nécessaires au vu des objectifs de décarbonation voulus par le canton mais également par le Grand Conseil en lien avec l'acceptation de la loi sur le climat au mois de juin dernier. Il y a lieu de relever ici que ces investissements financiers importants pour décarboner le trafic de transports publics nécessiteront encore des investissements et donc des emprunts financiers, lesquels se répercuteront sur les charges des TPF, lesquels devront être répercutés à leur tour et financés par les commanditaires, à savoir les collectivités publiques et les usagers. En d'autres termes, le coût des transports publics risque d'augmenter. Il s'agit là du prix à payer pour notre politique climatique visant à supprimer autant que possible les émissions de gaz à effet de serre.

En lien avec ces examens, la situation de la société TPF IMMO SA a également été évoquée en commission. La société Transports publics fribourgeois Holding SA détient la société TPF IMMO SA à hauteur de 83,84 % alors que le canton et la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg détiennent chacun 8,08 %. La situation financière de TPF IMMO SA inquiète

également la commission parlementaire qui regrette que les investissements immobiliers ne soient pas encore rentables et ne permettent pas d'amener une plus-value financière en faveur de TPF Holding SA, et donc du financement des transports publics.

J'aimerais ajouter que l'affaire en lien avec l'octroi d'un mandat de gérance et une société genevoise a été postérieure à notre séance de commission et n'a donc pas été discutée en commission.

Avec ces considérants, je vous informe que la commission parlementaire a accepté d'entrer en matière sur le projet de décret qui lui a été soumis et vous recommande de l'accepter. Enfin, ce décret est soumis au référendum financier obligatoire et fera par conséquent l'objet d'une votation populaire.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat est représenté aujourd'hui par deux représentants: un de l'Etat commanditaire, l'autre de l'Etat propriétaire. Le Conseil d'Etat a fait un certain nombre de réflexions de principe sur la gouvernance des entreprises publiques et sur la répartition des responsabilités en fonction de ces réflexions. Raison pour laquelle mon collègue ici présent, M. Castella, est le représentant du Conseil d'Etat au conseil d'administration d'une entreprise qui appartient majoritairement au canton de Fribourg. Quant au représentant de la DIME, il est le représentant de l'Etat commanditaire. Ce sont deux intérêts qui sont souvent concordants, qui peuvent être parfois contradictoires, raison pour laquelle cela donne du sens d'avoir deux personnes. Cela est d'ailleurs imposé en ce qui concerne les transports publics par le droit fédéral.

Cette remarque liminaire étant faite, je rappelle que nous sommes un canton qui s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux, que ces objectifs climatiques doivent être déclinés dans les différents domaines concernés et que les transports sont un des domaines importants de notre politique climatique.

En termes de transports, le canton de Fribourg a une part modale de transports individuels motorisés particulièrement élevée en moyenne suisse, ce qui occasionne des émissions de CO₂ particulièrement élevées aussi pour ce secteur-là en moyenne suisse. Nous avons donc, pour voir positivement les choses, une possibilité de rattrapage ou un potentiel de rattrapage plus solide que d'autres cantons en la matière. Mais pour le saisir, on ne peut pas simplement regarder les choses passer, il faut investir. Nous sommes par ailleurs dans une situation de démographie en augmentation. Le canton de Fribourg reste, sur les dernières décennies, le canton qui a eu la plus forte augmentation démographique de tous les cantons de Suisse. Et nous allons rester dans le trio de tête d'après les perspectives de l'Office fédéral de la statistique pour les années à venir. Nous avons donc, d'une part, plus de personnes dont nous souhaitons par ailleurs qu'elles utilisent plus souvent les transports publics, ce qui signifie que nous avons deux facteurs pour déterminer une croissance de l'offre en transports publics. Ensuite, sur la demande, ou sur les compagnies qui peuvent l'offrir, nous avons la chance d'avoir une compagnie qui nous appartient majoritairement – ce n'est pas le cas de tous les cantons, dont certains ont des compagnies, essentiellement une compagnie, dont le siège est relativement loin de leur canton. Et c'est toujours plus difficile d'aller négocier avec une compagnie dont le siège est très éloigné lorsqu'on veut des offres complémentaires, des optimisations d'offres tant en termes de fréquence, de cadence, de vitesse mais aussi de desserte, notamment dans les régions périphériques. Avec les TPF dans notre canton, qui nous appartiennent, on a un partenaire. Ce n'est pas que ce soit toujours tout simple – c'est normal qu'il y ait des choses dialectiques –, mais avoir un partenaire qui connaît le canton, qui sait pourquoi on lui demande des choses, et dans un canton qui veut aussi doter sérieusement et solidement ses régions périphériques d'une meilleure offre en transports publics, c'est un atout non négligeable. Ceci étant, cela signifie aussi que nous devons donner les moyens à notre compagnie qui assure une majorité de l'offre en transports publics du canton. Notre compagnie doit donc disposer d'une couverture en capital suffisamment solide pour pouvoir prester ce que nous lui demandons.

Un petit rappel sur la structure de l'entreprise. Nous avons une entreprise qui est TPF Holding, qui chapeaute notamment TPF TRAFIC, TPF INFRA et TPF IMMO. Je rappelle que les montants dont nous parlons aujourd'hui – cela a été discuté aux séances de la CFG et de la commission ad hoc – ne concernent que les activités de TPF TRAFIC. C'est-à-dire que nous investissons de l'argent qui est destiné non pas à des activités immobilières ni à des activités infrastructurelles, mais exclusivement à des activités liées au trafic.

Peut-être un petit rappel encore des principes de financement. Les prestations de transports publics sont commandées et indemnisées par les collectivités publiques. L'Office fédéral des transports détermine par des règles méticuleuses ce qui peut ou non être répercuté sur les indemnités versées par les cantons. On nous a posé la question d'une modification des durées d'amortissement pour éviter la recapitalisation. Une durée d'amortissement, si elle était plus courte, augmenterait artificiellement les coûts à la charge des collectivités publiques. Ni le canton, ni les communes n'ont donc un intérêt à les réduire. Nous ne pouvons par contre pas les augmenter de manière indéterminée.

Petit rappel aussi: les TPF exploitent actuellement 99 lignes de trafic régional de voyageurs et de trafic local. Les lignes restantes, essentiellement par Car postal et par quelques petites compagnies, sont d'une importance secondaire dans notre canton.

Elément complémentaire: les activités que nous avons choisi de faire refinancer par la recapitalisation des TPF sont premièrement en lien direct avec les propos liminaires, c'est-à-dire la politique climatique. Nous avons aujourd'hui deux raisons d'investir et de soutenir les TPF dans la décarbonation de leur flotte. Dans un premier temps, les flottes urbaines – on est plus rapide et plus efficace par des bus électriques, avec un potentiel important de réduction de parts en CO₂ –, puis, dans un deuxième temps, les lignes périphériques avec des technologies qui sont encore ouvertes – on dispose de bus électriques, il y a des technologies de bus à hydrogène qui sont en discussion... Mais les choses doivent se faire par étape. Et le meilleur rapport coût-efficacité, dans un premier temps, se fait sur les lignes urbaines. La deuxième raison de faire cela: le trafic régional voyageurs est cofinancé par la Confédération; si on compte donc sur les effets bénéfiques d'une recapitalisation pour les coûts annuels refacturés au canton commanditaire, il faut essayer de veiller à ce que ces choses soient faites dans des domaines où la Confédération n'est pas cofinanceuse, sinon elle profite aussi de notre recapitalisation, ce qui n'est pas le but premier dans une vision un peu plus étroite financière des choses. Raison pour laquelle les priorités ont été mises premièrement sur les éléments de trafic local pour la décarbonation – le trafic local étant payé par le canton et les communautés concernées. Là aussi on nous a dit que cela concerne essentiellement l'agglomération de Bulle et l'agglomération de Fribourg. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec la nouvelle loi sur la mobilité: nous avons, dans tous les districts, les communes les plus importantes qui nous ont demandé – des fois formellement, des fois d'une manière informelle dans un premier temps – de pouvoir bénéficier des nouvelles formes de cofinancement du trafic local. Cela vaut notamment pour Morat, pour Estavayer ou pour Romont, où nous avons des potentiels de trafic local qui, jusqu'à présent, n'étaient pas cofinancés. Et si nous investissons dans ce domaine-là, nous n'avons pas d'effet d'aubaine pour la Confédération en termes d'effet financier.

En ce qui concerne la question de la participation des autres actionnaires, le rapporteur, à juste titre, a évoqué le fait que le canton n'est pas actionnaire seul. Il y a l'actionnaire ville de Fribourg, qui a pris une première décision de principe par son Conseil communal puis par son Conseil général. Les CFF ont également montré une ouverture pour la recapitalisation. Le reste de l'actionnariat est réparti sur de très petits actionnaires qui ne sont pas entrés en ligne de compte pour la recapitalisation. Mais les trois principaux actionnaires sont en principe en ligne sur le principe pour la recapitalisation des TPF.

Auf diesen Grundlagen empfiehlt Ihnen der Staatsrat, seinem Antrag der Rekapitalisierung Folge zu leisten, selbstverständlich unter Vorbehalt der obligatorischen Abstimmung. Wir sind hier bei einem Betrag, der dem obligatorischen Referendum unterliegt und damit der Bevölkerung vorgelegt werden muss. Wir gehen davon aus, dass wir mit den 60 Millionen Franken erstens in den nächsten 10 Jahren zirka 14 Millionen Franken sparen werden, weil die Rekapitalisierung es ermöglicht, die Produkte etwas günstiger einzukaufen. Davon profitieren sowohl der Kanton als auch die Gemeinden über den gemeinsamen Topf. Das heisst, ein Teil der investierten 60 Millionen Franken kommt in den nächsten 10 Jahren direkt zurück, wenn man weiter in die Zukunft projiziert - viel weiter möchten wir nicht gehen.

Und ein Letztes: Wir haben ab 2026 die Aufhebung der Befreiung der Mineralölsteuer für den öffentlichen Verkehr, ebenfalls in Schritten. Wir gehen hier davon aus, dass wir etwas über 2 Millionen Franken zusätzliche Kosten haben werden, die nach und nach nicht mehr bezahlt werden müssen. Wenn wir unsere Flotte rascher, als das andere tun, dekarbonisieren, haben wir Einsparnisse bei der Mineralölsteuer, die ab 2026 als Zusatzkosten auftreten wird. Das ist ein zweiter Spareffekt, auch für die Körperschaften, sowohl für den Kanton als für die Gemeinden - alle Gemeinden über den gemeinsamen Topf und besonders die Gemeinden mit lokalem Verkehr für die Bereiche, wo es Lokal- oder Agglomerationsverkehr ist.

Insofern haben wir eine Operation - um zusammenzufassen -, die erstens dem Klima zuträglich ist. Wir sparen viele tausend Tonnen CO₂-Ausstösse jährlich. Zweitens haben wir auch finanziell eine Operation, die solide ist. Drittens geben wir unserer eigenen Transportgesellschaft, die für den Kanton strategisch wichtig ist, etwas mehr Luft. Es wurde gesagt, die Transportgesellschaft ist unterfinanziert. Das stimmt, wenn man sie vergleicht mit einer privaten Gesellschaft, die in einem anderen Bereich tätig ist als im öV. Wenn man die TPF vergleicht mit anderen Gesellschaften, die im gleichen Geschäftsbereich tätig sind, dann haben wir überall sehr tiefe Eigenkapitalanteile. Insofern ist die TPF kein Ausschere von der Kapitalstruktur her, wie wir sie haben, wenn wir sie vergleichen mit ähnlichen analogen, vergleichbaren Gesellschaften in der Schweiz. Aber sie haben mehr Wachstum vor sich als andere Gesellschaften und dazu brauchen sie eine Stärkung des Eigenkapitals.

Für eine starke TPF, fürs Klima, für die Dekarbonisierung empfiehlt Ihnen der Staatsrat, seinem Antrag Folge zu leisten.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Très brièvement, je confirme évidemment les propos de mon collègue et j'aimerais ici profiter pour dire que, effectivement, nous sommes à un tournant important pour la mobilité de ce canton, et aussi pour l'avancement dans notre Plan climat si on veut décarboner cette flotte.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont travaillé à ce message: la direction des TPF évidemment, le Service de la mobilité mais aussi – et j'aimerais ici le saluer – les deux commissions qui ont fait un important travail de fond. La commission ordinaire, par ses nombreuses et nécessaires questions, nous a permis de clarifier beaucoup de choses. On a vu aussi que la gouvernance est quelque chose de compliqué, avec une entreprise qui offre des services, une Confédération qui assure une

infrastructure nationale, les commanditaires que sont le canton et les deux agglos qui assurent du trafic régional et local. Les répartitions des tâches ne sont pas toujours bien comprises, c'est évidemment normal puisque c'est si complexe. Merci pour toutes ces questions qui ont été posées par les deux commissions. Je crois qu'on a pu rassurer sur la plupart des questions, qu'elles soient financières ou qu'elles soient en termes de gouvernance. Je ne peux donc que vous inviter à suivre le Conseil d'Etat et soutenir ce message.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 23 août 2023 pour l'examen de ce décret qui vise à augmenter la participation de l'Etat de Fribourg au capital-actions de TPF Holding SA d'un montant de 60 millions de francs. Une deuxième séance facultative a eu lieu le 30 août 2023 à la demande de certains membres de la CFG. Lors du vote qui a eu lieu le 23 août, la CFG, à la quasi-unanimité, accepte ce décret, valide la dépense de 60 millions, étant entendu que nous souhaitons que ce montant serve à la société TPF TRAFIC SA. Je crois qu'il faut le dire très clairement – et cela a été dit par le Conseil d'Etat: nous tenons à ce que ce montant soit investi dans cette société pour l'activité de trafic.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je rapporte ici au nom du groupe Le Centre et je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet.

Autant le dire d'emblée, le groupe Le Centre se prononcera en faveur de ce projet de décret, mais je dois dire que notre groupe était vraiment partagé. Partagé par une certaine responsabilité politique et pas mal de scepticisme. Commençons par la responsabilité politique. Pourquoi une responsabilité politique? Parce le programme gouvernemental 2022-2026 décrit la politique de mobilité durable comme objectif principal pour garantir la réduction massive des émissions de CO₂ – c'est clair, on le sait tous. Et comme deuxième élément, la nouvelle loi sur la mobilité qui vise le transfert modal – les transports individuels motorisés vers la mobilité douce – et puis évidemment aussi la loi sur le climat et le plan Climat qui nous poussent aussi vers une réduction de nos émissions de CO₂ pour atteindre des objectifs en la matière. Evidemment pour concrétiser ce programme gouvernemental, cette loi sur la mobilité et cette loi sur le climat, il faut évidemment qu'on aille de l'avant et qu'on aille de l'avant aussi avec les TPF, qui doivent décarboner leur flotte de véhicules. Et les TPF ont besoin d'un apport en capital pour conserver une assise financière forte pour contenir la progression de leur endettement. C'est un fait, c'est la raison de la responsabilité politique, c'est pour ça que nous dirons oui à ce projet de décret.

Par contre, nous voulons tout de même souligner certains points qui ont été relevés au niveau de notre groupe, ces points qui amènent un certain scepticisme. Je m'explique: sur 585 millions – j'arrondis les centaines de milliers de francs – sur 585 millions, il n'y a selon nous que 53% des investissements qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat, dans la loi sur la mobilité, dans le programme gouvernemental. Pourquoi seulement 53%? Eh bien dans ces 53%, il faut compter évidemment les bus et les trolleys électriques qui nous permettront de réduire le CO₂. A ceci il faut ajouter évidemment les bornes de recharge, parce que sans bornes de recharge on n'ira pas très loin. Tout ça, c'est 257 millions. A cela, il faut ajouter les plateformes de mobilité multimodale, c'est 20 millions – on aura alors moins de trajets avec les transports individuels motorisés, donc une économie de CO₂ – et puis les garages, pour 32 millions, parce qu'il y aura là certainement aussi des adaptations puisqu'on aura une mobilité différente, avec des motorisations électriques. Tout cela donne 309 millions, donc 53% de la dépense totale.

Maintenant le solde me direz-vous. Eh bien le solde, c'est 210 millions – donc 36% des investissements – pour le remplacement de 17 rames sur 18. Donc 210 millions qui n'amélioreront pas le bilan carbone puisqu'aujourd'hui déjà ces rames ne produisent pas de CO₂. Donc ces nouvelles rames qu'on achète 210 millions, ce n'est pas pour décarboner le parc, ça n'amènera aucune économie supplémentaire en CO₂.

Pour arriver aux 585 millions d'investissements, il reste encore 66 millions. Et qu'est-ce qu'on a dans ces 66 millions? Des bâtiments, la sécurité, l'informatique, les rénovations d'ateliers, des points de vente et des appareils de distribution. Jusqu'à preuve du contraire, avec ça, on ne va pas économiser de CO₂. On voit donc bien qu'on a vraiment 309 millions, oui c'est vrai, qui nous permettront d'économiser du CO₂. Mais on a quand même 276 millions qui ne nous permettront pas d'épargner du CO₂.

Deuxième élément – qui est venu au niveau du groupe, je dois le dire, de ma part, parce que je connais quand même assez bien la mobilité électrique – plutôt les véhicules électriques puisque notre société en a achetés deux, deux véhicules électriques qui nous donnent une déception extrême. Pourquoi une déception extrême? Parce qu'on nous a vendu des véhicules qui nous promettent 400 km alors qu'on en fait que 280. Donc effectivement, on voit qu'en termes de motorisation électrique, on n'est pas au top avec la technologie actuelle. Donc on aura aussi toute la problématique des recharges qui posera problème. C'est un véritable défi. Le directeur général des TPF nous a dit que ça fonctionnerait. Mais effectivement, de ce côté-là, on a quelques soucis. Ces inquiétudes, nous voulions quand même les partager avec vous. Malgré tout, c'est vraiment la responsabilité politique qui domine et le groupe Le Centre votera ce projet de décret et vous recommande d'en faire de même.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). En préambule, je précise – même si cela n'est pas un lien d'intérêts en soi – que j'étais membre de la commission parlementaire qui a traité ce décret et comme membre de la CFG je l'ai même doublement traité. Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le décret relatif à la recapitalisation des TPF fait d'abord un plaidoyer de la politique de mobilité durable du canton et de la décarbonation du matériel roulant des TPF. En disant cela, je n'en fais pas une critique en soi, je constate simplement que l'emballage du décret est soigné. Les questions surviennent lorsqu'on évoque la situation financière des TPF. A ce sujet, le message est pour le moins économe. On présente les comptes des TPF en quatre lignes, au haut de la page 6 du message. Pour s'en faire une idée précise, il faut aller sur le site internet des TPF et lire les rapports de gestion et les comptes, dont les derniers disponibles remontent bien sûr au 31 décembre 2022. Sans vouloir vous inonder de chiffres, il est quand même utile de savoir que le groupe TPF – et je parle ici des comptes consolidés – présente au 31 décembre 2022 des dettes envers des tiers pour un total de 582 millions. Les fonds propres se chiffrent à 174 millions, ce qui représente 23% du total du bilan. En contrepartie, à l'actif, nous avons des actifs immobilisés pour 551 millions, amortis à raison d'un tiers par rapport à leur valeur d'acquisition. Les comptes de résultat 2022 montrent un bénéfice de 5,3 millions, mais surtout grâce à des produits extraordinaires pour 4,4 millions. Les comptes 2021 quant à eux présentaient une perte de 10,3 millions. TPF IMMO SA, qu'on nous avait présenté en 2014 lors de la restructuration du groupe comme "la vache à lait du groupe", a quant à elle fait une perte de 3 millions aux comptes 2022. Le décret qui nous est soumis nous demande une recapitalisation de 60 millions de la part de l'Etat pour financer très partiellement des investissements à hauteur de 585 millions.

Tous ces chiffres pour vous dire que, quand vous les mettez en perspective, il y a de bonnes raisons d'interpeler le Conseil d'Etat, respectivement les représentants des TPF, sur la situation financière du groupe. J'ai pour ma part demandé qu'un plan financier nous soit soumis, comme une banque le demanderait à une entreprise sollicitant un crédit d'investissement. Malgré la retenue des représentants politiques au conseil d'administration des TPF, la CFG a pu obtenir – et là je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert pour en avoir pris l'initiative – une séance avec la direction des TPF, qui a répondu à toutes nos questions et qui nous a présenté un plan de financement avec un bilan prévisionnel jusqu'en 2030. Je dois cependant dire que le plan financier 2023-2030 ne me convainc que partiellement, avec un groupe TPF qui évolue sans trésorerie aucune, dès lors que tout le cash flow dégagé sert au remboursement des dettes.

Ceci dit, la discussion sur ce décret ne peut pas faire l'impasse sur un contexte général autour des TPF qui suscite aussi des interrogations. Il y a bien sûr l'attribution du mandat de gérance des immeubles TPF à une société genevoise. Le groupe de l'Union démocratique du centre regrette ce choix alors que nous avons dans le canton des sociétés de gérance immobilière tout à fait aptes à assumer un tel mandat. On attend le jour où les Transports publics genevois mandateront une société de gérance fribourgeoise. Et par ailleurs, permettez-moi de penser qu'il ne faut pas être très futé pour donner un tel mandat à l'extérieur alors qu'on s'appête à demander 60 millions aux Fribourgeois. Il y a ensuite le départ de plusieurs cadres, dont notamment le directeur financier qui ne sera resté en poste que quelques mois. Si on remonte dans le temps, il y a encore les subventions perçues en trop auprès des commanditaires et les irrégularités et le manque de transparence comptable qui en ont découlé; même si cela n'a pas fait trop de foin dans le canton, c'est quand même un problème comparable, toute proportion gardée, à ce qui s'est passé chez CarPostal.

En résumé, on ne peut pas faire fi de ce contexte général autour des TPF et tout cela suscite dans notre groupe des interrogations sur ce décret. Devons-nous aussi donner un blanc-seing à la stratégie des TPF en misant notamment sur le tout électrique dans un environnement de pénurie d'énergie, avec un horizon à 2030 où beaucoup de choses auront sans doute évolué, aussi en matière de technologie de matériel roulant. Je conclus en disant qu'avec toutes ces considérations, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre refusera ce décret. Une minorité l'acceptera.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). J'étais membre de la commission et je parle ici au nom groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

TPF Holding, société mère de TPF TRAFIC, a besoin de capitaux: un montant de 585 millions, vous l'avez entendu. TPF TRAFIC est une société à but non lucratif, qui offre des prestations de mobilité publique, dont les prix des billets couvrent à 30% les frais qui seraient nécessaires pour assurer sa pérennité. TPF, vous l'avez entendu, a été dans la tourmente: on a changé de directeur, et avec le directeur quelques collaborateurs partent; on a eu le COVID, qui a fait de gros dégâts dans beaucoup d'entreprises, et notamment dans les entreprises de transports. Toutefois, il faut quand même remarquer que le bilan est positif cette année. Il faut regarder vers le futur. Si vous allez une fois vous balader à Zurich et prenez les transports publics, vous verrez comment une ville se développe autour de ses transports publics. C'est l'occasion pour le canton de Fribourg de marquer un pas dans cette direction.

Pourquoi est-ce que TPF Holding a besoin de capitaux? Elle doit naturellement faire face à son commanditaire. Ce commanditaire, c'est l'Etat, c'est nous. Et c'est nous aussi qui sommes propriétaires de cette entreprise. L'Etat a remarqué quoi? Que la démographie était ascendante dans le canton de Fribourg, donc il faudra augmenter la capacité des transports

publics. Le Parlement dans lequel nous siégeons a accepté une loi sur le climat, cette loi est en accord avec la politique fédérale, donc on doit aller de l'avant avec la décarbonation, le renouvellement du matériel roulant, la mise en place de plateformes qui vous permettent de passer de votre vélo ou de votre voiture sur le train, etc. Cela doit être fait. Ce n'est pas seulement dans l'air du temps, c'est une exigence que nous avons vis-à-vis des générations qui vont nous suivre, en rapport avec le climat. Donc le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va accepter ce projet de décret. Pourquoi? Parce qu'en donnant ce coup de pouce de 60 millions, on va pouvoir emprunter des capitaux à des taux inférieurs, ou en tout cas favorables. Je crois qu'il faut regarder vers le futur. On voit les enjeux climatiques que nous avons en face de nous. Nous voyons aussi les enjeux économiques de ce que peut apporter d'avoir des transports publics qui fonctionnent comme il faut dans notre canton. Et c'est pour toutes ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux à l'unanimité va accepter ce décret.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je n'en ai pas si ce n'est d'être une utilisatrice très régulière des TPF. Je parle au nom du groupe socialiste et également parce que j'ai siégé dans la commission qui a traité cet objet.

Les transports publics ont une importance pour notre canton. Actuellement, les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont les champions en terme d'utilisation de la voiture. Il faut que cela change. On se doit donc de développer les transports publics, mais aussi de veiller à ce que les véhicules soient plus durables, ce qui implique la décarbonation du matériel roulant. Pour pouvoir le faire, on doit y mettre les moyens et pour cette raison le groupe socialiste soutient ce décret. Je me permets toutefois de relever certains points qui ont déjà été relevés par mes préopinants.

Tout d'abord, la question de la situation financière des TPF a soulevé quelques questions dans notre groupe et aussi en commission. Il est primordial d'avoir une transparence des finances des TPF – tout d'abord aussi entre les différentes sociétés-filles – et d'avoir la garantie, cela a été dit en commission et figure dans le message, que ce montant de 60 millions est destiné uniquement à TPF TRAFIC. Ensuite des interrogations ont été soulevées au sein du groupe socialiste en lien avec TPF IMMO dont la gestion du parc immobilier a été confié à une gérance dont le siège est à Genève, ce que le groupe socialiste regrette vivement. Nous avons des gérances dans le canton de Fribourg qui auraient tout à fait pu assumer ce mandat. Par ailleurs, il faut veiller à assurer de bonnes conditions de travail pour le personnel et faire en sorte aussi qu'il reste à moyen et long terme. On a pu constater beaucoup de départ ces derniers mois et cela suscite des interrogations. Il est primordial d'assurer une continuité.

De plus, les prix des transports dans le canton sont parmi les plus élevés en Suisse. Il faudra à l'avenir offrir des transports publics à des prix plus abordables. Et enfin, si le canton peut mettre autant d'argent pour les TPF – je rappelle que c'est 60 millions –, j'espère qu'il n'oubliera pas d'en faire de même pour des structures tout aussi importantes pour notre canton, je pense ici à l'HFR dont tout le monde connaît la situation compliquée.

Sur ces considérations, convaincus par l'objectif de ce projet qui est en accord avec la loi sur le climat et les objectifs visés par le Conseil d'Etat, nous entrons en matière, soutenons le décret et prendrons position sur l'amendement déposé lors de la discussion de détail.

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Cela a été dit, ce décret a suscité beaucoup de questions en commission. J'ai moi-même fait partie de la commission ordinaire et je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Des questions qui ont déjà été relayées, des questions liées aux finances, à la gestion, à la gouvernance du groupe TPF, de la Holding TPF... Ces questions sont partagées par notre groupe et nous y reviendrons. Par contre, sur le fond et sur l'objectif, notre groupe soutient largement la nécessité de cet investissement qui doit permettre aux TPF d'avoir une capacité financière suffisante pour entreprendre des investissements dans la décarbonation. La décarbonation dans le sens de la décarbonation de sa flotte, à savoir rendre les transports publics fribourgeois plus durables et moins émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi la décarbonation dans le sens du développement de l'offre, du développement des interfaces de mobilité et de transferts modèles. Cela va évidemment dans le sens de la loi sur le climat sur laquelle nous nous sommes prononcés ce printemps et nous sommes fermement convaincus que c'est une nécessité pour notre canton que de doter les TPF de cette capacité d'investissement.

Un élément par contre que nous aimerions souligner, c'est le manque de clarté, de précision, quant au cadre de cette décarbonation et, plus largement, quant au cadre du développement durable pour les TPF. Dans le message, il n'y a pas d'état actuel des émissions carbone, il n'y a pas d'objectif, il n'y a pas de mesures claires quant à la manière dont cette décarbonation va se passer et, surtout, pas de précisions quant aux liens entre les investissements qui seront faits et la décarbonation. Alors, pour être tout à fait honnête, en commission, la direction des TPF est venue et nous a expliqué le cadre de cette décarbonation et le cadre de cette stratégie de développement durable. Par contre cette stratégie de développement durable, elle n'est toujours pas là, alors elle était promise pour l'automne. On a pu lire dans *La Liberté* du 3 octobre que le directeur des TPF parlait de cette stratégie de développement durable. Mais quelque part, pour faire part des besoins financiers, le temps a été pris pour proposer au Grand Conseil de se prononcer sur ses besoins financiers. Pourquoi est-ce que le temps n'a pas été pris pour développer pour aujourd'hui une stratégie de développement durable claire, qui accompagne ce message?

Quand l'objectif est de décarboner, quand l'objectif est de se projeter vers l'avenir, il faut se donner des moyens et dans ce cas-là, il aurait été très, très judicieux que les TPF présentent cette stratégie de développement durable avant ce message au Grand Conseil. Je pense que c'est encore plus important parce que cet objet est soumis au référendum financier obligatoire et par rapport à la population, il serait clair qu'il faudrait plus que quelques lignes dans une interview pour rassurer quant au cadre de développement durable des TPF.

Sur ces considérations et en attendant qu'à défaut d'avoir une stratégie avant, un monitoring puisse arriver après et dans ce sens, un amendement va être déposé pour qu'il y ait un suivi de ces mesures de décarbonation. Donc à défaut d'avoir une stratégie avant, au moins un suivi doit être fait après sur l'efficacité de ces investissements pour une stratégie et une vision du zéro carbone à venir. Sur ces considérations, notre groupe va entrer en matière évidemment et soutenir à l'unanimité le décret.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und auch als Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission. Ich werde mich in erster Linie zu den finanztechnischen Aspekten äussern.

Einleitend möchte ich erwähnen, dass ich den Schritt mit dem Projekt der Elektrifizierung des Grossteils der Flotte der TPF für einen mutigen Schritt halte, aber wahrscheinlich auch den richtigen Schritt, wenn wir unsere Ziele, die wir einmal gemeinsam formuliert haben, auch erreichen wollen. Wir müssen ja wohl alle zugeben, dass wir vielleicht etwas überrascht wurden von der Grössenordnung und der Wucht dieses Projekts, auch in finanzieller Hinsicht, aber vielleicht haben wir das in diesem Parlament nötig, dass der positive Druck da ist und dass wir konkret darüber diskutieren und nicht nur immer grosse Sprüche machen, was wir tun sollten. Jetzt haben wir etwas auf dem Tisch, das sehr konkret ist.

Ich war auch einer derjenigen in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, die sich Sorgen machten, ob es für die TPF als Ganzes aus finanztechnischer Sicht überhaupt möglich ist, dieses Projekt in den nächsten Jahren umzusetzen und aus finanztechnischer Sicht zu stemmen. Ich war auch an der zweiten Sitzung dabei, dieser informellen Sitzung, die der Präsident der Geschäftsprüfungskommission bereits erwähnt hat, als die Direktion da war und wir einen Einblick bekommen haben in den Finanzplan bis 2030.

Ich muss sagen, ich hatte wie Kollege Peiry auch den Eindruck, doch, es ist machbar, es ist stemmbar. Aber wir müssen ganz klar sehen, es hat keine grosse Luft darin und keinen grossen Spielraum, wenn ich das so sagen darf. Es muss alles ziemlich nach Plan ablaufen in der Umsetzung, sonst könnte es relativ rasch Probleme geben, auch in finanztechnischer Sicht.

Darum unterstütze ich auch - es wurde bereits erwähnt vom Kollegen zu meiner rechten Seite -, dass ein Änderungsantrag kommen wird, der verlangt, dass wir ein Monitoring installieren, um dieses ganze Projekt weiter zu begleiten, wenn wir die 60 Millionen Franken in der Aufstockung sprechen. Ich kann das sehr unterstützen, und ich denke, das wird auch im Sinne des Staatsrats sein. Es wird sicher auch im Sinne der TPF sein, wenn wir so ein Monitoring einrichten, dass wir das weiterverfolgen können.

Ich unterstütze dieses Dekret ganz klar und werde ihm zustimmen. Das letzte Wort wird das Volk haben, das haben wir jetzt bereits ein paar Mal gehört. Wenn wir heute hoffentlich in der Mehrheit zustimmen, ist es dann auch in unserer Pflicht, die Bevölkerung entsprechend einzustimmen, dass sie dann die richtige Wahl treffen wird.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'aimerais préciser la position de la CFG puisque j'ai utilisé le terme "quasi-unanimité" pour les voix en matière d'acceptation de ce décret, en réalité 10 personnes ont voté pour, 1 contre et 2 se sont abstenues. Donc on doit plutôt parler de majorité et non de quasi-unanimité. J'ai rectifié selon la demande de mon collègue Kolly.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine direkten Interessenbindungen in dieser Angelegenheit: Ich bin Verwaltungsrätin der TPF-Holding und vertrete die Interessen des Hauptaktionärs. Ich nehme in eigenem Namen Stellung zu diesem Geschäft. Ich werde Argumente gerne wiederholen, welche bereits genannt wurden, und ich möchte mich vor allem outen, dass ich zur Minderheit unserer Fraktion gehöre, die dieses Dekret unterstützen wird.

Als Grossrätin und Verwaltungsrätin der TPF, aber vor allem als regelmässiger Benutzerin des öffentlichen Verkehrs, ist es mir ein grosses Anliegen, dass die Weiterentwicklung des Unternehmens TPF sowie die grossen Erwartungen an den öffentlichen Verkehr so gut und so schnell wie möglich erfüllt werden können. Die erfreulich steigende Zunahme der Nutzerinnen und Nutzer des öffentlichen Verkehrs, zusammen mit dem demographischen und wirtschaftlichen Wachstum des Kantons, bedingt eine stetige Anpassung des Angebots. Dies bedeutet für die TPF Investitionen, wir haben es bereits gehört, von rund 565 Millionen Franken in den nächsten sechs Jahren - eine riesige Zahl, aber es ist nötig.

Unser Parlament hat die Basis für diese zukünftigen Bedürfnisse im öffentlichen Verkehr mit der Genehmigung des Mobilitäts- und des Klimagesetzes gelegt. Unser Parlament hat es auch heute in der Hand, die Geschwindigkeit der unabdingbaren Anpassungen an karbonfreie Fahrzeuge, an neues Rollmaterial, an die Erneuerung der Infrastrukturen sowie an die Modernisierung der Mobilitätsplattformen festzulegen. In diesem Saal wird auch der Grundstein gelegt, wie hoch die Kosten unter dem Strich dafür sein dürfen.

Die Gründe für eine Ablehnung des Dekrets, welche genannt wurden, sind in meinen Augen wenig stichhaltig. Die kritisierten Punkte, welche die Gouvernance und die Vergabe von Arbeiten betreffen, habe ich bereits in meiner Fraktion erläutert, aber ich überlasse es gerne unserem Verwaltungsratspräsidenten, darauf zu antworten. Das Unternehmen TPF arbeitet auf Bestellung seiner Auftraggeber. Es ist bestrebt, die Aufträge zeitnah und korrekt auszuführen. Die zukünftigen, hohen Erwartungen bedürfen jedoch Investitionen in einer Grössenordnung, welche die TPF nur mit vorwiegend Fremdkapital berappen kann. Bedingt durch die Covid-Krise und noch nicht gewinnbringende Immobilien steht wenig bis kein Kapital mehr zur Verfügung. Mit der Kapitalerhöhung können unnötig hohe Zinsbelastungen vermieden werden, was den Steuerzahler weniger belastet. Wenn wir also, meine Damen und Herren, im Gleichschritt mit der definierten kantonalen Politik der nachhaltigen Mobilität und der CO₂-Neutralität vorankommen wollen, ist die Aktienkapitalerhöhung der TPF die einzig taugliche Antwort. Oder anders gesagt - dies betrifft uns Grossrätinnen und Grossräte -: Wer A sagt, ist gehalten, auch B zu sagen.

Mit diesen Argumenten lade ich Sie ein, werte Ratskolleginnen und Ratskollegen, das vorliegende Dekret der Aktienkapitalerhöhung der TPF-Holding von 60 Millionen Franken durch den Staat gutzuheissen.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, commanditaire de prestations et petit actionnaire de TPF Holding. Je suis également membre du conseil de l'Agglomération de Fribourg.

En janvier 2022, nous avons découvert la haute opinion que l'ancienne direction et la présidence de TPF portait sur certains commanditaires en lisant la page 312 du fameux livre *Secrets et confidences d'un président*, je cite: "18 octobre 2019, 14h30, le directeur des finances devient encore plus tranchant: "Mon directeur des TPF m'en parle souvent de cette Agglo, c'est une catastrophe. Ce que je sais, c'est qu'ils vont chercher des ingénieurs à Genève pour vérifier les chiffres des TPF pour voir si les sommes d'argent qu'on leur demande sont justifiées. Vous voyez, il n'y a pas de climat de confiance." Fin de citation. Pas de chance pour ces messieurs, deux mois plus tôt, l'Office fédéral des transports avait informé que les TPF avaient procédé à des comptabilisations erronées pour un montant d'environ 6 millions de francs. Si l'Agglo a pu mettre en évidence ces erreurs – j'ai mis des guillemets dans mon texte –, c'est qu'elle avait identifié que les coûts de TPF par kilomètre parcouru sont les plus élevés de Suisse et qu'elle avait avec insistance demandé des comptes, attitude courageuse qui a sans doute engendré la campagne anti-Agglo menée à l'époque par la direction de TPF et certains de ses administrateurs. C'est donc dans un contexte de méfiance que le Conseil d'Etat nous propose aujourd'hui un décret relatif à l'augmentation de sa participation financière à TPF Holding.

Il s'agit maintenant de se tourner vers l'avenir. Je soutiens la volonté d'investir 60 millions dans un projet de décarbonation des TPF, je suis convaincu que la nouvelle direction de TPF fera tout pour rétablir la confiance. Pour ce faire, elle devra abandonner sa culture d'opacité vis-à-vis des collectivités publiques et des commanditaires et rentrer dans une logique de transparence et de partenariat. Avant de valider ce décret, je souhaite que nous puissions mieux comprendre les flux financiers entre les différentes entités du groupe lors de sa création et dans les années qui suivent. Je suis bien conscient que vous ne pourrez pas répondre à toutes ces questions de manière précise, mais il s'agira de nous expliquer les principes.

Il semble que lors de la création de la Holding, les terrains et les bâtiments utilisés pour les activités ferroviaires et de transports, amortis de longue date avec les indemnités des commanditaires, ont été transférés à TPF IMMO. Si oui, comment le prix de ces terrains a-t-il été déterminé et quelles conditions financières, avec quelles garanties afin que ces terrains contribuent un jour à financer TPF TRAFIC et à soulager la facture des commanditaires? Le sentiment est que les bijoux de famille ont été transférés de TPF TRAFIC à TPF IMMO. Est-ce que TPF TRAFIC paie aujourd'hui des locations de terrains et de bâtiments à TPF IMMO, sur des emplacements dont il était autrefois propriétaire? TPF a dû rembourser des montants importants, perçus pour la publicité, non répercutés en diminution de la facture des commanditaires. Toutes les communes du canton sont concernées puisqu'elles financent le transport régional. On aurait pu s'attendre à la publication d'un décompte, il n'en est rien. Qu'en est-il des prêts entre les différentes filiales? A quel taux sont-ils facturés? TPF TRAFIC a-t-il des dettes vis-à-vis des autres entités ou à l'inverse, TPF TRAFIC a-t-il prêté de l'argent à d'autres filiales du groupe? Si oui à quel taux? Ces prêts sont-ils transparents pour les commanditaires qui paient la facture en fin de compte? Il est expliqué dans le message que les 60 millions d'augmentation de capital de TPF Holding permettront de réduire les coûts facturés aux commanditaires, étant entendu qu'il n'y aura pas de frais d'intérêt sur ces montants. De quelle manière ces éléments seront transparents pour les commanditaires? Est-ce que les 60 millions, plus les 12 millions de la Ville de Fribourg, de cash qui vont être injectés dans la holding vont servir de trésorerie, de tiroir-caisse pour d'autres entités du groupe? Les 60 millions ne vont pas être investis du jour au lendemain. Il convient de préciser à quel rythme ce capital sera investi. L'absence d'un plan financier et d'un calendrier précis ne permet pas de se faire une idée. Le Conseil d'Etat peut-il nous garantir que cet argent, ces liquidités, ne transiteront pas par les comptes de TPF IMMO? Dans son message, le Conseil d'Etat indique que TPF IMMO pourrait avoir besoin d'argent à l'avenir, qu'en est-il? Finalement, il convient de nous expliquer pourquoi ne pas augmenter directement le capital de TPF TRAFIC puisque c'est cette société qui va supporter les coûts d'investissement.

Toutes ces informations auraient dû figurer dans le message du Conseil d'Etat. Ces éléments devront dans tous les cas être clarifiés en vue de la votation populaire. Sur la base de ces considérations, je soutiendrai l'amendement proposé par les députés Peiry et Ingold et soutiendrai le décret.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je vais essayer d'être bref et je fais cette intervention à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je pourrais en citer deux; le premier – très sérieux –, conseiller communal à Châtel-St-Denis, très content de la collaboration des TPF. Nous avons travaillé sur un projet commun pour un message à nos conseillers généraux; nous avons fait un très bon boulot, cela s'est très bien passé, merci. Mon deuxième lien d'intérêts, inofficiel – mais je pourrais lier en faisant de la provocation: utilisateur bien sûr des TPF. Je ne vais pas développer mes griefs, mais il faut savoir que dans ma région, avec un seul train CFF pour faire Palézieux-Fribourg, tout retard des TPF entraîne une correspondance ratée et ce sont des complications extrêmes. Exemple la semaine passée, pour venir ici en commission: le train à l'heure à Châtel, un retard à Palézieux, correspondance loupée, sauter dans un bus pour essayer de rattraper le Bulle-Romont, le bus en retard, correspondance loupée, résultat 1 h 54 pour faire Châtel-St-Denis-Fribourg. Je sais, ça peut arriver, on est énervé mais on peut l'accepter. Par contre, déposer une réclamation cinq jours après, six jours après, reçu aucune réponse. D'où ma question, plus adressée à M. le Président du conseil d'administration qu'au Conseil d'Etat. Dans les buts de TPF Holding figurent notamment des prestations de transports par train, bus et autre moyen de transports publics et également des prestations d'achat, vente, construction, déposition, transformation, mise en valeur, promotion de tout bien immobilier en Suisse. Ce qui m'amène à ma question M. le Président du conseil d'administration: au conseil d'administration, quelle stratégie, quelle philosophie, voire lequel de ces buts est prioritaire pour vous, pour le conseil d'administration: est-ce prioritairement d'avoir une entreprise qui fournit des prestations de transports publics à des usagers ou est-ce une entreprise de promotion immobilière qui utilise les prestations des transports publics pour valoriser son parc immobilier? Dans l'attente de la réponse, qui pour moi est très importante, j'en ai terminé.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci aux représentantes et représentants des groupes – tous les groupes, y compris celui qui refuse majoritairement l'entrée en matière – pour l'approche différenciée et sobre.

A la remarque du président de la CFG sur les investissements dans TPF TRAFIC – reprise par plusieurs intervenants: l'ensemble des flux sont destinés à TPF TRAFIC. Après on a parlé, pour plusieurs intervenants, de ce que les anglophiles appellent des cash cows. Il y a la formulation fribourgeoise, en français et dans toutes les variantes possibles, l'immobilier étant sensé être cela. Mais pour qu'une vache donne du lait, il faut d'abord la nourrir. On a les mêmes réflexions au niveau fédéral avec les CFF, c'est-à-dire qu'on a une partie immobilière qui est sensée produire à terme du rendement pour pouvoir financer de manière transverse les activités de trafic, ce qui donne du sens, ce qui permet aussi aux collectivités publiques de commander des produits à prix moindres. Mais cela signifie, pour une évolution normale, qu'il faut un tout petit peu de temps. C'est ce que les CFF ont expliqué aussi dans des séances des commissions idoines des deux Chambres du Parlement fédéral. Chez nous, le même phénomène est encore un peu plus intense dans la mesure où on est parti de plus bas pour aller plus vite, plus haut. Ce qui signifie que le moment du retour du lait va durer un tout petit peu plus longtemps. C'est la même quantité de foin par vache, par contre, comme on a commencé très tard à lui mettre quelque chose dedans, ça prendra un tout petit peu plus de temps, pour rester dans le langage imagé du premier député qui a évoqué ce thème ici. Par contre, le modèle et le plan financier laissent bien évoquer le fait qu'à terme le modèle financier fonctionne, indépendamment des flux momentanés.

Au député Collomb qui calcule que seuls 53% des 585 millions servent des objectifs fixés pour la décarbonation: il est toujours relativement difficile de faire des analyses factorielles des dépenses financières d'une société. Votre analyse est juste dans le sens où la décarbonation directe correspond effectivement aux 53% que vous avez calculés. Par contre, il serait erroné d'estimer que les 47% qui restent n'ont pas d'effets sur la décarbonation, simplement ils sont indirects. Je rappelle que les objectifs généraux fixés par le propriétaire dans la stratégie propriétaire qui existe – je vous en donnerai quelques extraits ensuite – prévoit un renforcement de la part des TP. Cela présuppose évidemment qu'on puisse circuler avec du matériel roulant qui soit à peu près à jour, qui ne fasse si possible pas trop de bruit, qu'il y ait un certain confort. Cela participe aussi au choix modal. Si vous êtes dans des véhicules qui fonctionnent mal, qui ont des pannes, qui arrivent en retard, qui n'assurent pas les correspondances, vous allez reprendre votre voiture à un moment donné. Si vous êtes dans des véhicules modernes, il y a aussi un effet de transfert modal. Donc juste faire un cut absolu – 53% effets climat, 47% pas d'effets climat – me semble un peu osé comme hypothèse de base.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat n'a jamais dit que l'ensemble du crédit est destiné à la décarbonation et à la politique climatique. L'ensemble du crédit est destiné à renforcer une compagnie de transports publics qui pour nous a une importance stratégique. C'est la raison pour laquelle, historiquement, des gouvernements bien avant nous ont décidé d'investir de l'argent public dans la compagnie qui existe toujours. Un peu plus loin dans l'histoire, des prédécesseurs différents ont estimé, contrairement à d'autres cantons, que le canton de Fribourg gardait et souhaitait garder la maîtrise de cette société. J'ai eu un contact, il y a quelque temps, avec mon collègue des Grisons, canton qui a un rôle moins direct sur sa compagnie, qui m'a

gentiment dit: "On a fait une erreur, ne faites jamais ça dans votre canton de Fribourg, gardez un contact direct, aussi sur l'administration et sur la gestion de cette compagnie!" Quand vous écoutez différentes compagnies et différents représentants, vous aurez toujours un peu les mêmes résultats..

En ce qui concerne la technique et l'argument technique développé par le député Collomb, alors effectivement il y a des défis, on a pu l'entendre aussi dans les réponses de la direction des TPF. En revanche, si on regarde le marché européen et les compagnies européennes dans d'autres pays européens – notamment dans des grandes villes allemandes, hollandaises, danoises, de Scandinavie qui sont en train de décarboner –, si une ville de ces régions-là réussit à installer des infrastructures électriques pour que ça marche, il n'y a pas vraiment de raison pour estimer qu'on ne soit pas capable de faire les mêmes choses chez nous. Je rappelle tout de même qu'à Fribourg, on a quelques avantages particuliers dans la mesure où on a déjà une partie de réseau électrique destinée directement aux transports publics dans la mesure où on part sur des lignes destinées aux trolleybus. On ne peut pas les recycler intégralement et des travaux complémentaires doivent être faits, mais on ne part pas de zéro comme un privé. Vous avez investi avec votre société en privé, et c'est méritoire, dans la décarbonation mais vous êtes évidemment parti de zéro en termes d'infrastructure, ce qui n'est pas le cas des TPF, d'où la comparaison un peu délicate. Plusieurs villes suisses, comme Lucerne ou Zurich, ont établi des planifications détaillées de leurs réseaux électriques nécessaires pour la décarbonation de leur flotte, et ces stratégies montrent que les choses sont possibles. Elles ont été faites à chaque fois en collaboration avec les compagnies électriques concernées.

En ce qui concerne le député Peiry, l'analyse financière des TPF qu'il a donnée dans ses propos liminaires est parfaitement juste. Pour ce qui concerne le choix de la gérance de TPF IMMO, évoqué par plusieurs membres du Grand Conseil, il s'est fait dans les formes. Après, ce n'est pas la tâche prioritaire de l'Etat commanditaire, qui s'occupe essentiellement du volet trafic, d'aller vérifier les choses. Je rappelle tout de même que, comme d'autres cantons romands – du moins ceux qui ont déjà édicté leur législation d'application de la loi fédérale sur les marchés publics et sur l'accord intercantonal –, nous avons une loi sur les marchés publics qui est considérée par nos amis alémaniques comme particulièrement protectionniste. Nous sommes considérés comme des cantons qui veillent un peu trop, selon certains puristes des marchés publics, sur les intérêts du canton. Pour ma part c'est des choses qui vont bien, c'est aussi la prise de position du Conseil d'Etat. Nous avons, pour les personnes qui suivent nos chantiers de bâtiments ou de routes, développé des mécanismes qui nous permettent, toujours dans le respect du droit mais en allant aux limites du respect du droit et en étant relativement créatif dans son interprétation, d'assurer l'emploi dans notre canton en rappelant que le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'avoir un taux d'emplois plus important par rapport au nombre d'habitants dans le canton, ce qui justifie aussi ce type d'approche. Cela dit, on ne peut pas le faire de manière excessive. On a quand même un droit fédéral qui nous contraint jusqu'à un certain point. Par ailleurs, je le rappelle aussi ici, que des sociétés fribourgeoises qui profitent un tout petit peu de ce protectionnisme légal dans notre canton sont des compagnies exportatrices de prestations. Quand on pense à nos grandes sociétés de construction, elles génèrent une majorité de leur chiffre d'affaires dans d'autres cantons qui, parfois, nous rappellent quand même gentiment qu'on est assez sympa de bien protéger l'emploi chez nous mais qu'il serait peut-être sympa aussi de ne pas aller trop dans l'excès sans quoi on pourrait avoir un jour un retour de boomerang d'autres cantons qui pourraient prendre des dispositions similaires dans le droit cantonal sur les marchés publics. Je pense qu'actuellement, on a plutôt un bon équilibre dans ces choses-là et que la démarche des TPF correspond parfaitement au cadre légal et à la volonté aussi de garder les choses chez soi, mais sans dépasser les limites de ce cadre légal.

En ce qui concerne les questions de problèmes de transparence comptable qui ont été évoquées par plusieurs députés: premièrement, nous avons des modifications assez rapides et fréquentes des règles de financement édictées par l'Office fédéral des transports, notamment, qui font que des choses qui sont légales ou au moins conformes au droit dans la marge à un moment donné, ne le sont plus une année ou deux ou trois après. Cela demande des adaptations relativement rapides. Nous avons par ailleurs des intérêts, je l'ai évoqué dans mes propos liminaires, qui peuvent parfois être divergents entre la compagnie TPF – qui souhaite générer à la fois des transports à des coûts abordables, les plus efficaces possibles –, et le canton qui souhaite, lui, commander le plus de produits possibles pour le moins d'argent possible – ce qui est logique pour un commanditaire.

Nous avons régulièrement des moments de divergence. Cela vaut pour le canton de Fribourg avec les TPF, mais aussi pour d'autres cantons, qui ont les mêmes rapports avec leur compagnie de transports et les compagnies auxquelles ils confient la prestation d'offres. La manière de mesurer les flux de passagers dans des trains a par exemple une influence sur le calcul du taux de couverture: on a vu des compagnies, dans certains cantons, calculer des demi-trains dont on sait qu'ils sont généralement moins occupés que d'autres demi-trains pour calculer les taux de couverture; cela signifie que la compagnie a un rendement un peu meilleur sur son trafic mais que les commanditaires paient un tout petit peu plus. Ces choses-là sont à peu près normales dans un rapport dialectique, car les intérêts ne sont pas les mêmes. L'important, quand on a des intérêts qui peuvent être divergents, c'est d'avoir des processus qui permettent de les vérifier. Nous avons, au Service de la mobilité, des mécanismes de vérification. Nous avons des séances parfois, je ne dirais pas houleuses, mais tout de même assez fermes avec les TPF sur les prix qui nous sont facturés – sur la constitution de ces prix, sur la manière de calculer les prix auxquels les

TPF nous facturent des prestations. Nous avons chaque année des offres 1 de toutes les compagnies, mais aussi des TPF, qui nous demandent un prix donné pour les choses qu'on va commander l'année suivante. On dit à chaque fois non, on demande des vérifications et on finit avec une offre 2, parfois avec une offre 3, qui descend plus bas. Tout ça fait partie du processus de négociation sur le prix. Nous vérifions les hypothèses de travail des TPF, nous en contestons certaines. Encore une fois, ce n'est pas de la bagarre, c'est juste la normalité dans le processus de commande des produits TPF.

Les faits évoqués par le député Marmier sont justes, et cela ne doit pas se passer. Mais on n'est pas dans le pénal comme pour CarPostal. Dans ce sens-là, la comparaison est peut-être un tout petit peu boîteuse. Mais ces choses-là ne devraient pas arriver. Par contre, ce qui est intéressant, c'est qu'elles sont sorties. Nous avons donc différents mécanismes de contrôles – qui ont été renforcés entretemps – qui permettent de les voir, de les corriger.

En ce qui concerne la question du prix des prestations pour les utilisatrices et utilisateurs, nous avons un certain nombre d'instruments parlementaires qui ont été déposés au Grand Conseil il y a quelque temps déjà. Ceux-ci ont été gelés le temps d'avoir la réponse sur l'initiative populaire d'abord, sur la décision du Grand Conseil d'invalidation de cette initiative ensuite et enfin sur la décision du Tribunal fédéral, qui a confirmé il y a quelques temps l'invalidation de cette initiative. Ceci avait évidemment une influence sur la manière de répondre aux différentes interventions parlementaires. Vous aurez des réponses d'ici quelques mois, en principe en fin d'année, avec des propositions du Conseil d'Etat sur des mesures qui répondront aux soucis des parlementaires exprimés dans les interventions, mais qui soient conformes au droit fédéral et à l'interprétation qu'en a donné le Tribunal fédéral récemment.

En ce qui concerne la question du député Vuilleumier sur les émissions de CO₂, les chiffres ont été calculés entretemps: la partie flotte locale aggro, c'est 2000 tonnes par année; la partie flotte régionale, c'est 9000 tonnes par année, en sachant évidemment que les économies dépendront un petit peu aussi des choix technologiques. Et sur ce point, on est un petit peu sur la question de la poule et de l'œuf: sur les flottes électriques, les technologies sont à peu près connues, mais sur les flottes à hydrogène, on est encore dans des technologies pilotes, très peu connues. Dire aujourd'hui avec quel type d'hydrogène vous économisez sur quel type de trajet... On peut tout calculer et tout modéliser. Il est cependant intelligent d'aller dans les détails de la modélisation pour avoir une certaine certitude d'avoir les ressources financières pour faire les choses. Raison pour laquelle, avec mon collègue, nous avons entendu l'amendement annoncé. Nous n'avons pas pu en traiter au Conseil d'Etat hier parce que l'information est arrivée trop tard. Mais comme chaque conseiller d'Etat est censé prendre parfois ses responsabilités, mon collègue et moi sommes d'avis que, dans la vision générique du Conseil d'Etat – mais par ailleurs aussi dans les décisions que le Conseil d'Etat a déjà prises sur la stratégie propriétaire des TPF –, la demande qui est faite est parfaitement conforme avec ses intentions. Nous pouvons donc nous y rallier, tout en relevant que la demande a déjà été faite par la CFG: il n'est ainsi pas indispensable de l'ancrer ici, mais ça donne une certaine visibilité à la demande et un peu plus d'engagement. Dans ce sens-là, ça ne pose pas de souci particulier.

Sur la stratégie de développement durable, je rappelle quelques éléments-clés. Tout d'abord, il n'y a pas encore une stratégie des TPF. Par contre, le Conseil d'Etat a demandé, dans le cadre de sa stratégie propriétaire, un certain nombre d'objectifs aux TPF, dont contribuer, je cite, "à la politique du canton pour la promotion d'une mobilité durable, à la mise en œuvre d'un système de mobilité globale, au transfert du trafic individuel motorisé vers les transports publics des pendulaires, aussi dans les déplacements liés aux loisirs, y compris par l'encouragement de mesures tarifaires ciblées à cet effet". Ce sont des termes qui figurent *expressis verbis* dans la stratégie propriétaire du canton. Il est aussi dit: "veiller à ce que les prestations des transports publics soient fournies avec du matériel roulant entretenu, renouvelé, décarboné en priorisant les technologies confirmées sur le marché, demeurer une entreprise exemplaire quant à son éthique économique, à la politique du personnel ainsi qu'à son attitude dans le domaine du développement durable et du climat, veiller à l'efficacité énergétique des immeubles et au respect des standards courants de durabilité; augmenter l'utilisation des énergies renouvelables; privilégier, dans le respect des bases légales notamment celles en lien aux marchés publics, la collaboration avec le tissu économique cantonal; et enfin, développer et fournir des solutions de mobilité attrayante, sûre, ponctuelle, de qualité pour leur clientèle, contribuant ainsi à garantir une offre de transports publics forte, accessible et conviviale sur l'ensemble du territoire cantonal." Tout cela, ce sont des volontés formelles exprimées par le Conseil d'Etat face aux TPF, auquel le conseil d'administration répondra. Il a déjà donné des réponses sur un certain nombre d'éléments et la stratégie de durabilité des TPF devra évidemment répondre à ces intentions du propriétaire, l'Etat, qui ici a fait ses devoirs d'une manière assez détaillée et précise.

Je ne vais pas commenter ici l'interprétation du critique littéraire député Marmier de la littérature contemporaine de la Glâne méridionale. En ce qui concerne les demandes plus détaillées sur les flux financiers: je pense que le Grand Conseil, dans son plénum, n'est pas l'endroit pour entrer dans les détails des flux financiers d'une entreprise dont nous sommes propriétaires et commanditaires. En revanche, je reprends ce qui a déjà été dit en réponse à d'autres députés, c'est-à-dire que d'une part, selon la guidance OFT, les échanges de prestations intra-groupe sont facturés au coût complet, sans marge. C'est une directive interne de l'OFT qui est appliquée par toutes les compagnies de transports en Suisse – la plupart, pas toutes, ayant des subdivisions comme nous l'ont aussi les TPF. Ce sont des règles qui déterminent les flux financiers entre les compagnies.

Elles sont vérifiées tant par l'OFT que par le Service de la mobilité, dans une complémentarité des tâches de vérification des comptes et des bilans de la société TPF. Je propose que les autres éléments figurent ensuite dans les rapports qui seront faits régulièrement, comme l'amendement le demande, ce qui vous permettra de reconstituer, de manière plus détaillée, les flux. Et peut-être que mon collègue pourra donner plus d'informations.

Je partage parfaitement les préoccupations du député Mesot, qui dépassent cependant assez largement nos préoccupations aujourd'hui de recapitalisation des TPF. Je rappelle ici – je ne vais pas faire tout le débat sur les sous-investissements des CFF, ça poserait d'autres questions – que c'est aussi une bonne raison pour investir suffisamment dans les TPF, afin qu'ils puissent se développer correctement et disposer tant des infrastructures que du matériel suffisant. Je rappelle que les faits que vous évoquez dépendent plus de la politique des CFF et de la Confédération. Pas la question précise que vous avez posée à mon collègue, mais par contre l'offre et les chantiers qui ont des effets sur les retards dans le sud du canton, avec un réseau des CFF qui est systématiquement sous-entretenu en Suisse romande, avec un rail qui a 25% d'âge de plus en Suisse romande qu'en Suisse sur l'ensemble des CFF, avec un horaire de chantier que nous avons négocié avec la Confédération et les CFF pendant une année, mais qui sera relativement désagréable entre 2025 et 2030-32-33, c'est un autre débat. Aujourd'hui, solidifier les reins des TPF, c'est aussi éviter que nous soyons d'ici cinq à dix ans dans des situations similaires que les CFF, qui ont sous-entretenu une partie de leur parc, à la fois d'infrastructure ferroviaire et de matériel roulant, qui n'est pas toujours suffisant par rapport à la demande.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vais essayer de répondre aux questions ouvertes... Ce n'est pas si simple de suivre entre les questions et les réponses qui ont déjà été données. Je remercie déjà mon collègue pour toutes les réponses qu'il a données.

Il a été évoqué la question de la gouvernance à plusieurs reprises. J'aimerais ici rappeler dans quelles conditions la direction actuelle a repris la conduite des TPF. On est dans une situation où, effectivement, il y a eu cette erreur de publicité, qui n'est pas comparable à la faute pénale qu'avait faite CarPostal, mais qui a quand même touché la confiance, notamment au niveau des commanditaires. Aujourd'hui, tous ces chiffres ont été communiqués, la répartition a été faite, a été communiquée aux agglos. J'entends que les communes n'ont pas forcément reçu une communication directe. Par contre, les TPF sont toujours partis du principe que les communes, étant membres des agglos, étaient aussi informées. On peut améliorer la communication à futur si nécessaire. Mais ici j'aimerais dire qu'on a été totalement transparents envers les commanditaires que sont le canton, les agglos, les commanditaires des autres cantons et aussi envers l'OFT, évidemment, à qui on devait la totale transparence. Sinon, j'aimerais rappeler aussi que la nouvelle direction est arrivée dans un contexte où les TPF étaient dans les chiffres rouges et que derrière, droit derrière, on a eu la crise COVID qui a eu des conséquences financières énormes, avec une baisse du trafic très importante et l'utilisation des réserves, qui était exigée par la Confédération, pour financer les pertes durant cette période COVID.

Je rappelle aussi qu'on est dans un contexte de croissance de l'entreprise qui est énorme: on a doublé le nombre de collaborateurs en dix ans environ. Cela demande des réformes. Des réformes d'organisation, des réformes de gouvernance, et ça peut susciter quelques réticences effectivement – on a un turnover relativement important. J'aimerais aussi dire ici qu'effectivement, on n'arrive pas toujours à concurrencer les salaires, notamment des CFF. Sur ce point, aucune direction ne pourrait faire plus. On a eu des problèmes de bruit – chaque entreprise vit ces problèmes –, mais je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils soient de la faute de la direction. Par contre c'est vrai que, par le passé, il y avait peut-être des promesses qui avaient été faites. Mais aujourd'hui, quand on augmente le trafic, quand on augmente la cadence, on a des trains plus longs, plus lourds, eh bien, effectivement, il y a des nuisances sonores. Mais on travaille à essayer d'améliorer la situation. Dans ce contexte, j'aimerais encore dire que nous avons aussi toute la numérisation qui est en cours et que certains collaborateurs ont parfois de la peine à suivre. Donc effectivement, nous avons un turnover important mais qui s'explique par différentes choses et j'ai envie de dire que la direction a fait son maximum, fait son maximum. Il y a actuellement aussi un programme de fidélisation des cadres, les directives pour les cadres sont revues. Donc la direction travaille à cette stabilisation des cadres.

J'aimerais dire aussi qu'aujourd'hui, au niveau des finances, on a pu introduire SAP. SAP, ça nous permet d'avoir une comptabilité analytique. On a aussi séparé les filiales, ce qui nous permet d'avoir des flux financiers beaucoup plus clairs et transparents vis-à-vis de tout le monde, l'OFT et les commanditaires, et qu'avec cette introduction de SAP, on est beaucoup plus agile en terme de visibilité, on voit mieux ce qui se passe dans nos finances. C'est un énorme travail qui a été réalisé par cette direction et qui nous permettra, et c'est le but, de rétablir de la confiance.

Vous avez dit, M. Collomb qu'une partie des rames allait être changée. C'est vrai, elles sont vieillissantes. Nous avons notamment des demandes en termes de bruit. Je ne suis pas sûr qu'elles apporteront beaucoup d'améliorations, mais néanmoins, il y a des demandes, on devra les changer. Par contre, il y a aussi des nouvelles rames qui sont prévues puisqu'on part aussi sur une croissance de la mobilité.

Sur les plans financiers, c'est vrai il n'y a plus de marge. Mais il n'y a pas besoin de beaucoup de marge et je vous explique pourquoi. Aujourd'hui, les TPF investissent en fonction des commandes: on offre des services aux commanditaires et c'est finalement la vitesse à laquelle ceux-ci vont commander les prestations que les TPF vont suivre. On est donc directement dépendants et nous, au niveau des TPF, une des priorités c'est d'offrir les meilleures prestations aux meilleurs coûts possibles. Il n'y a donc pas de raison d'avoir des liquidités très importantes, qui coûtent et qui coûteraient aux commanditaires. On travaille un peu à flux tendu, mais on a une sécurité très importante puisqu'on n'engage pas d'argent tant que le commanditaire ne passe pas commande et ne s'engage pas sur la durée. J'aimerais dire à ce titre qu'un organe indépendant reconnu par la FINMA a évalué la sécurité des liquidités des TPF et on a une évaluation AA+, qui est donc excellente.

Des questions ont été posées sur les prix... M^{me} Rey, selon les dernières évaluations faites par l'OFT, on est dans la moyenne. Après, il faut dire aussi que ce qui constitue un facteur d'attractivité, ce qui est important surtout, c'est d'avoir des infrastructures, des cadences, qui permettent aux gens d'utiliser les transports publics. Si on diminue le prix, on doit compenser quelque part – soit par les commanditaires, soit par l'offre – pour pouvoir offrir ces infrastructures et ces cadences qui permettent effectivement d'accroître le nombre de gens qui prennent le train. Et effectivement là, en comparaison intercantonale, Fribourg est relativement bas. Après il faut aussi tenir compte du contexte géographique, qui explique en partie pourquoi Fribourg est relativement bas.

Concernant la gérance des immeubles de TPF IMMO, une question a été déposée et bien évidemment les réponses seront données – c'est la Direction de mon collègue qui traite. J'aimerais simplement dire ici que tout d'abord nous avons, au niveau du conseil d'administration, pris la décision d'externaliser cette gérance parce que ça demande des connaissances pointues: nous sommes dans un domaine où on fait à la fois de l'administratif, du logement et du commercial et cela demande des outils informatiques extrêmement chers. Cela a donc été une volonté d'externaliser, avec la volonté aussi – transmise à la direction – d'intégrer toutes les entreprises fribourgeoises dans l'appel d'offres. Une entreprise s'est par ailleurs annoncée en disant qu'elle avait été oubliée, c'est une non-volonté de la direction. Le conseil d'administration n'a évidemment pas participé aux adjudications – comme dans les autres sociétés de l'Etat, le conseil d'administration ne s'occupe pas des adjudications. Néanmoins, il y a des critères qui ont été définis. On savait qu'on était dans un contexte extrêmement difficile puisqu'il y a quelques années encore, il y avait des accusations de copinage entre les différentes régies, notamment des régies qui sont liées à la caisse de pension – je ne vous fais pas tout l'historique. Dans ce contexte-là, la direction des TPF a décidé de se faire aider avec une entreprise spécialisée qui a défini les critères. Ces critères ont été soumis aux différentes entreprises, qui ont pu les vérifier et qui ne les ont pas contestés. Ensuite il y a eu le retour des offres. Etonnamment, et à la désatisfaction de la direction, il n'y avait que trois entreprises fribourgeoises qui étaient classées entre le troisième et le sixième rang. Il a dès lors été décidé pour le deuxième tour – alors qu'il avait été prévu d'entendre trois entreprises seulement – d'en entendre six pour avoir plus de Fribourgeois. Malheureusement, à la fin des discussions, il y avait encore un écart de plus de 30% au niveau des points – je dis bien au niveau des points. Ici, et c'est vrai, ce n'est pas la direction de TPF IMMO qui doit procéder par copinage, ce sont des évaluations professionnelles, sérieuses, qui sont arrivées à ces résultats. Evidemment nous aurions préféré travailler avec une entreprise fribourgeoise. Néanmoins, j'aimerais le dire, les collaborateurs de cette société travaillent à Fribourg et ce sont des employés qui sont, pour la plupart, d'après ce que je sais, des habitants de Fribourg. Mais, comme je l'ai dit, la réponse à l'instrument parlementaire viendra par la suite.

Par rapport à tout ce qui est transparence et compréhension des flux, je suis d'accord avec le député Marmier. On travaille – la direction, le conseil d'administration – à la transparence et au rétablissement de la confiance à la suite de cette erreur de publicité. On s'est mis franchement à nu devant les commanditaires, qui ont pu venir, avec leur fiduciaire, voir les comptes des TPF mis en consultation. Donc on fait un travail de rattrapage. Cela dit, il y a eu un dégat d'image, c'est vrai. Aujourd'hui je pense qu'on est dans une situation où on est en train de retrouver cette confiance mais vous le savez tous, c'est plus facile de casser la confiance que de la rétablir. Mais on y travaille. On veut être transparent et je veux croire que la campagne que nous allons faire – et ce sera important – va pouvoir permettre de mieux communiquer. Communiquer ce qui est de la responsabilité des TPF, ce qui est de la responsabilité des commanditaires, car c'est très mal compris dans notre population, je l'ai dit en préambule. C'est aussi difficile à expliquer, mais c'est une opportunité pour moi, cette campagne populaire, que de mieux expliquer les choses, d'apporter cette transparence et de gagner la confiance. En tout cas, la direction des TPF, son conseil d'administration et le Conseil d'Etat vont s'y efforcer.

M. Mesot, je vais être très clair: bien évidemment les TPF – et d'ailleurs c'est la stratégie du propriétaire, c'est les lettres de mission qu'ont reçues les administrateurs qui représentent l'Etat – c'est tout d'abord offrir de la mobilité dans ce canton, de développer la mobilité, une mobilité de qualité. Pour ceci, on a des monitorings. Il faut dire qu'en Suisse, on n'est pas mauvais, mais on est aussi extrêmement exigeant! Certains retards existent, c'est vrai. L'horaire 2025 devrait – avec tous les défauts qu'il a – améliorer cette situation puisqu'il y aura plus de temps d'attente et que si vous avez une minute de retard, ça ne va pas vous freiner d'une heure. Mais je peux vous assurer qu'il y a des suivis, il y a des monitorings qui sont faits,

et qu'il y a une recherche perpétuelle d'amélioration. On est dans un cercle d'amélioration continu mais, effectivement, on peut toujours faire mieux et on va essayer de faire mieux.

Par rapport au développement durable, effectivement, il aurait été bien d'avoir la stratégie. Les TPF, je l'ai dit, dans un contexte extrêmement important doivent développer des quantités d'outils – la numérisation, les finances, les investissements... On y travaille, on a des objectifs très clairs qui sont donnés par l'actionnaire principal et qui sont partagés par le conseil d'administration, notamment en matière de durabilité. Mon collègue a exprimé les taux, les calculs, qui ont déjà été faits à ce niveau-là, je ne peux que les confirmer. Et puis, par rapport aux terrains, cela a été dit je crois, il y a des directives de l'OFT qui sont appliquées.

Enfin, oui, l'entier du financement sera transmis de TPF Holding à TPF TRAFIC. Par contre, c'est important de recapitaliser TPF Holding. Pourquoi? Parce que les différents actionnaires – que ce soit les CFF, la ville ou le canton – sont dans cette société et qu'on veut garder ces proportions, avec quelques actionnaires minoritaires, mais dont le pourcentage a peu d'influence.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Les différents intervenants rejoignent les constatations de la commission parlementaire en lien avec la situation financière de la société TPF, qui interpelle – et c'est un euphémisme. Je constate que les députés restent sur leur faim et annoncent majoritairement accepter ce décret un peu par dépit et sans une confiance et un engouement débordant. Aucune question n'a été adressée au rapporteur de la commission parlementaire. Les groupes ont annoncé entrer en matière, respectivement n'ont pas annoncé combattre l'entrée en matière, celle-ci est donc acceptée tacitement. Au surplus, j'espère que les prises de parole – disons généreuses – des représentants du Conseil d'Etat auront permis de regagner un peu la confiance du Grand Conseil par rapport à la situation actuelle des TPF.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Pour répondre aux souhaits exprimés par certains d'entre vous, je dépose, avec notre collègue François Ingold, l'amendement suivant. Article 1 alinéa 3 du décret : «Le résultat de la recapitalisation fera l'objet de rapports réguliers à la Commission des finances et de gestion (CFG) du Grand Conseil afin de présenter les résultats de ces investissements d'un point de vue économique et de décarbonation.»

Cela a déjà été évoqué lors des interventions des députés Vuilleumier et Boschung. C'est un souhait, comme je l'ai compris, de la plupart d'entre vous. Je prends note avec satisfaction que le Conseil d'Etat s'y rallie. Je réponds oralement à une question qui m'a été posée lorsque cet amendement a circulé au sein des groupes: l'interlocuteur de la CFG est le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat fera donc un rapport à la CFG. Les données, les informations, viendront des TPF. Je vous invite à voter l'amendement tel que présenté par François Ingold et moi-même.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je remercie les auteurs de cet amendement que je vais soutenir. J'avais l'intention de déposer un amendement qui demandait que la recapitalisation soit faite au niveau de TPF TRAFIC et non de TPF Holding. J'ai renoncé à le faire. Par contre, j'aimerais avoir une précision sur l'un des éléments qui n'a pas tout à fait été clarifié par les représentants du Gouvernement. C'est la question du rythme de la mise à disposition de ce cash, de ces 60 millions de francs. Pourriez-vous nous confirmer que cela ne sera pas un réservoir de trésorerie pour l'ensemble des filiales du groupe, demande qui ne nous aurait pas été soumise ici, mais que ce sera bien au gré et au fur à mesure du développement et des investissements que le capital sera libéré et mis à la disposition de TPF TRAFIC uniquement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Nous nous rallions à la proposition, comme déjà évoqué lors du débat sur l'entrée en matière. Je laisse la parole à mon collègue qui répondra à la question du député Marmier.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il faut savoir que techniquement et financièrement, pour des raisons comptables et de flux financiers, il y aura trois versements de 20 millions de francs vers TPF Holding. Et les fonds qui seront à la disposition de TPF Holding, ce qui permet la recapitalisation en une fois quand même à la prochaine assemblée des actionnaires, seront transmis sans intérêts, sans conditions de remboursement, à TPF Holding pour les investissements à venir. Les investissements à venir – nous avons parlé de 585 millions environ pour TPF TRAFIC –, j'ai essayé de le dire, dépendront aussi des commanditaires. Ces 60 millions seront mis à disposition de TPF TRAFIC dès qu'ils arriveront chez TPF Holding. C'est prévu en trois tranches, sur trois ans, pour des questions de flux de liquidités. Cela permettra d'avoir des taux d'emprunt moins élevés. Cela profitera directement aux commanditaires puisque c'est un peu plus de fonds propres, donc moins d'intérêts.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Pour répondre à la question du député Marmier, conformément à l'article 1 alinéa 2, c'est bien le Conseil d'Etat qui aura la compétence de régler les modalités de cette augmentation du capital-actions et des versements. Le message du Conseil d'Etat prévoit que cela est versé en trois tranches de 20 millions. Cela est mentionné au bas de la page 9 du message. Le Conseil d'Etat pourra adapter, je l'imagine, en fonction des investissements, ces libérations de fonds.

L'amendement proposé n'a pas été soumis, ni examiné, par la commission parlementaire. Je ne peux donc formellement prendre position sur celui-ci. Cependant, l'amendement proposé permet au premier pouvoir, qui est le Grand Conseil, de prendre ses responsabilités en lien avec ses prérogatives constitutionnelles de haute surveillance. Cet accompagnement de la CFG afin d'obtenir un monitoring de ces investissements devra se faire, bien évidemment, dans un esprit de collaboration avec le Conseil d'Etat et non contre celui-ci dans un esprit unique de contrôle. Au vu des interrogations financières des membres de la commission ainsi que de l'absence de données précises en lien avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, que j'ai rappelés lors de ma prise de parole sur mon entrée en matière, je pense que la proposition des députés membres de la CFG Peiry et Ingold est bienvenue et, à titre personnel, je vous invite à l'accepter.

> Au vote, l'amendement Peiry/Ingold est accepté par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

> Modifié selon l'amendement Peiry/Ingold.

Ont voté en faveur de l'amendement Peiry/Ingold:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 91.*

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Cet article prévoit que ce décret est soumis au referendum financier obligatoire.

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'interviens en tant que syndic de la commune de Prez, avec une forte pression et demande du Conseil général.

Cet objet sera mis en votation populaire et il faudra convaincre la population. Je souhaiterais signaler que le Service des communes avait poussé la commune de Prez vers une fusion. La problématique de l'ancienne commune de Corserey était connue. Les trois anciennes communes sont à ce jour réunies: Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Nous intervenons de manière récurrente auprès du Conseil d'Etat pour obtenir, de manière uniforme, une seule compagnie de transports publics dans notre commune, les TPF. En effet, bien que nous soyons trois villages, nous n'arrivons pas à avoir une ligne qui réunirait les trois villages. Nous avons une ligne TPF pour Noréaz et La Poste, qui nous pose par ailleurs de nombreux problèmes, entre Prez-vers-Noréaz et Corserey. Dès lors, nous demandons de ne plus attribuer la concession des transports publics à La Poste mais plutôt aux TPF. Je motiverai ensuite ma population à voter ce décret – j'espère qu'il passera –, mais nous demandons aussi au Conseil d'Etat de faire un effort pour nous attribuer uniquement les Transports publics fribourgeois sur notre commune.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. J'ai pris note de la demande de Prez, pendante depuis un certain temps. Je pars du principe que beaucoup de communes ont régulièrement des demandes, parfois récurrentes, qui tardent à être traitées.

Le choix des compagnies est basé sur des conventions qui s'étalent sur plusieurs années et qui ne peuvent être interrompues d'un jour à l'autre. Je recommande par ailleurs au député Bonny de régler ce genre de questions en bilatérale plutôt qu'en plénum dans un débat sur la recapitalisation des TPF. Je pars du principe que la plupart d'entre vous auraient des revendications communales à ce sujet à faire valoir.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 83 voix contre 13. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 83.*

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 13.*

S'est abstenu:

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

Décret 2022-DIME-258**Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition du bâtiment à la rue des Moines 58, art. 97 RF, à Romont**

Rapporteur-e:	Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	22.08.2023 (BGC octobre 2023, p. 3671)
Préavis de la commission:	25.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 3693)

Entrée en matière

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je tiens à remercier le représentant du Gouvernement, directeur de la DIME, et M^{me} Jochem, cheffe du Service des bâtiments, pour leur présentation claire et précise et pour les réponses à nos questions lors de la séance de la commission. Je tiens aussi à remercier M. le Secrétaire, Patrick Pugin, pour la rédaction du procès-verbal.

Ce bâtiment a aujourd'hui les utilisateurs suivants: la Police cantonale, le Registre foncier, la Justice de paix, le Tribunal de la Glâne et l'Office des poursuites. Sa situation au centre-ville de Romont est excellente. L'acquisition de ce bâtiment s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie immobilière du Conseil d'Etat, qui est détaillée dans le message. Le bâtiment en question est protégé C3 et se situe dans un périmètre ISOS d'importance nationale avec l'objectif de sauvegarde au niveau A. Le crédit demandé de 6 277 000 francs inclut l'acquisition, y compris les frais de notaire, de 5 912 000 francs, des coûts annexes 2023 de 115 000 francs et des travaux à court terme de 250 000 francs. Des coûts à moyen terme (5 à 10 ans) sont estimés à environ 1 200 000 francs, auxquels s'ajoutent, à long terme (au-delà de 10 ans), environ 1 800 000 francs. Les détails de ces travaux et leurs coûts sont mentionnés dans le message. Le bâtiment est raccordé au chauffage à distance (CAD) de la ville de Romont. L'achat de ce bâtiment par le canton offre aux Glânois et Glânoises la commodité de la réunion des différents services de l'Etat dans un lieu unique, avec une situation centrale à Romont.

La commission vous propose d'accepter ce projet de décret selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le projet s'inscrit dans la stratégie immobilière de l'Etat qui souhaite acheter plutôt que louer les immeubles dont il a besoin afin de gérer au mieux le denier du contribuable ou de la contribuable. Ce n'est pas le premier objet, ni le dernier, où en acquérant un immeuble, nous réussirons à diminuer la charge locative de l'Etat et, avec cela, à contribuer à mieux équilibrer nos comptes à plus long terme. Pour le reste, l'heure étant ce qu'elle est et le rapporteur ayant bien résumé le dossier, je ne rajoute rien. Je vous invite à suivre la position du Conseil d'Etat.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce décret le 27 septembre dernier et préavise, à l'unanimité des membres présents, favorablement le crédit de 6 277 000 francs demandé.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Die Fraktion Die Mitte hat die Botschaft des Staatsrats und das uns unterbreitete Dekret mit Interesse analysiert und unterstützt den Verpflichtungskredit für den Erwerb des Gebäudes an der Mönchsgasse 58 in Remund einstimmig.

L'achat de la rue des Moines 58 à Romont s'intègre dans la stratégie immobilière du canton qui vise à augmenter la part du parc des bâtiments en mains de l'Etat plutôt que de rester locataire. A ce titre, nous félicitons le Conseil d'Etat d'avoir réussi à couper en deux le total des loyers versés par le canton de 20 millions de francs au début de la dernière législature à 10 millions de francs actuellement. Le bâtiment dont il est question héberge aujourd'hui cinq autorités qui sont situées, dans un sens large du terme, dans le domaine de la justice et de la sécurité. La Police cantonale, la Justice de Paix, le Tribunal de l'arrondissement, l'Office des poursuites et le Registre foncier forment un centre de compétences de l'administration cantonale dans le district de la Glâne. C'est une excellente chose que ce centre se trouvera dorénavant en mains de l'Etat.

Der Erwerb, die Instandsetzung mit einigen, kleinen Arbeiten und die Nutzung des Gebäudes kommen insgesamt auf knapp 6,3 Millionen Franken zu stehen. Gemäss den konsultierten Immobilienspezialisten, die im Übrigen auch in der Kommission vertreten waren, liegt der Verkaufspreis an der oberen Grenze, ist aber angesichts der Wettbewerbssituation vertretbar. Die Summe von 5,9 Millionen Franken für den Kauf ist bei vergleichbaren Kaufgelegenheiten in einem kompetitiven Markt durchaus normal.

Je le répète, le groupe Le Centre soutient ce décret à l'unanimité et je vous remercie de votre attention.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de Romont.

La politique propriétaire du Conseil d'Etat est concrétisée par cet achat. En ce qui concerne le groupe socialiste, on soutient très largement et très fortement cette politique. On voit les conséquences sur les dépenses de loyers: à Romont, 300 000 francs par année pour 1600 m². Un projet tel que celui-là nous coûtera nettement moins cher.

L'objet est situé au centre-ville, dans une zone de la vieille ville. Cela permet de garder une animation, une activité au centre-ville. Il est également proche de la gare – huit minutes pour monter pour quelqu'un de plus de 60 ans – et d'un parking. Le chauffage et l'infrastructure sont là. Le CAD est raccordé. Ce bâtiment a été complètement rénové au mieux des années 1990. Il est donc vraisemblablement en bon état.

Le fait de pouvoir travailler en synergie avec divers services sur place est aussi, à mon sens, un plus et les surfaces semblent montrer qu'une évolution dans les diverses attributions est possible.

Le groupe socialiste soutient cet investissement et ce crédit.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je suis Glânois – et fier de l'être! – et que j'ai fait partie de la commission qui a traité ce décret.

Le Conseil d'Etat nous propose d'acquérir le bâtiment de la rue des Moines 58 à Romont. L'Etat est déjà locataire de ce bâtiment qui abrite, cela a déjà été dit, différents services de l'Etat. Ce dernier paie actuellement un loyer annuel de 303 000 francs, un montant relativement élevé pour être à Romont. Cette acquisition permettra au canton de poursuivre sa stratégie immobilière et, on l'espère, de réduire les charges locatives. Ce bâtiment est déjà fonctionnel et répond largement aux besoins des services installés. Il s'agit d'une opportunité que nous devons saisir au risque de devoir reloger ces services dans différents bâtiments à Romont et, à ma connaissance, il n'y a pas vraiment de disponibilités.

Le groupe de l'Union démocratique du centre aurait toutefois préféré une approche un peu plus optimale ou différente concernant les rénovations en plusieurs étapes vu l'état du bâtiment jugé plutôt moyen. Il soutient cependant la proposition du Conseil d'Etat et vous propose d'accepter ce décret. Nous sommes déjà sûrs et certains que le canton mettra tout en œuvre pour préserver ce patrimoine bâti avant que ce bâtiment ne s'ajoute pas à la liste des bâtiments cantonaux laissés à l'abandon.

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas d'intérêts particuliers avec ce décret, hormis le fait que je suis le président de la Conférence des Préposés et des Substituts aux offices des poursuites et faillites du canton et que je me rends régulièrement dans les locaux abritant notamment l'honorable Office des poursuites de la Glâne.

Je dois avouer que depuis mon entrée en fonction, le bâtiment de la rue des Moines 58 me faisait plutôt rêver. Pensez donc: les services de la Police cantonale, du Registre foncier, de la Justice de Paix, du Tribunal cantonal et de l'Office des poursuites réunis sous le même toit! Ces entités sont amenées, dans le cadre de leurs fonctions, à collaborer régulièrement. Elles ont très souvent la même clientèle et la présence de la police amène un gage certain de calme dans les locaux. Cela faisait totalement sens de les réunir sous le même toit.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur un crédit d'engagement de 5 912 000 francs représentant le prix d'acquisition du bâtiment, auxquels il faut rajouter la somme de 365 000 francs à titre de divers coûts et de travaux à court terme. Ce prix correspond au marché actuel. Cette acquisition permettra à l'Etat de diminuer ses charges locatives et de maîtriser les investissements selon les besoins spécifiques et les standards de notre Gouvernement. Il n'existe aucune alternative avec un autre bâtiment sur le territoire romontois et s'il faisait sens, il y a plus de vingt ans, de réunir ces services sous le même toit, je peux vous assurer qu'il n'y a, aujourd'hui, aucune raison de perdre ce bon sens. C'est pour ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité ce décret.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis Glânoise et j'ai participé à la commission ad hoc qui a traité cet objet. Je parle ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Le message, le représentant du Gouvernement et la séance de commission nous ont donné, de manière complète, toutes les informations nécessaires pour nous prononcer sur cet objet. Nous souhaitons formuler, aujourd'hui, deux remarques :

- > tout d'abord, nous saluons la stratégie immobilière du canton. Lorsque l'Etat devient propriétaire des locaux qu'il utilise, cela permet de diminuer les charges locatives. Nous parlons ici tout de même de 300 000 francs annuels;
- > il est essentiel de garder des services publics de proximité. En effet, le bâtiment à la rue des Moines abrite, depuis vingt ans, cinq autorités cantonales, à savoir la Police cantonale, le Registre foncier, la Justice de Paix, le Tribunal de première instance de la Glâne et l'Office des poursuites. Il est important que les investissements et services de l'Etat soient répartis sur l'ensemble du territoire. L'achat du bâtiment va dans ce sens.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient donc pleinement et à l'unanimité ce projet et nous vous invitons à en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je remercie l'ensemble des rapporteurs de groupes pour leur soutien et leur confiance.

Il n'y a pas eu beaucoup de questions et de remarques, si ce n'est celle du député Dumas sur l'entretien des bâtiments et la possibilité de le faire par étapes ou non. Comme vous l'avez relevé, nous avons un gros retard, de plusieurs décennies, dans l'entretien des bâtiments et du parc immobilier de l'Etat, massivement sous-entretenu. Nous avons un travail de rattrapage à effectuer. Cela a été évoqué lors de plusieurs séances de commissions et notamment dans la sous-commission de la CFG qui suit la réorganisation du Service des bâtiments, mais aussi la mise en état de notre parc immobilier. Pour ce faire, nous avons priorisé les tâches. Actuellement, le bâtiment de la rue des Moines se trouve à 10-12 % en dessous de l'état idéal visé de 0,8 % pour notre parc immobilier. Il n'y a pas d'urgence d'intervention sur ce bâtiment, contrairement à d'autres qui nécessitent urgemment une remise en état. Ceci est la raison du décalage des travaux. Nous commençons par agir en «pompiers» sur les bâtiments dont nous avons eu l'occasion de discuter lors de la précédente session. Il y en aura encore. On commence par le rouge, on va vers l'orange et, parallèlement, on maintient ce qui se trouve dans le vert. Ce sont les étapes telles qu'elles ont été présentées. Nous avons une progression annuelle du budget destiné à l'entretien du parc immobilier de l'Etat. Elle vise à passer de moins de 50 % de ce qu'on devrait avoir annuellement par rapport à ce que fait un privé dans l'entretien de son parc immobilier ou les cantons qui pratiquent une politique raisonnable dans l'entretien du parc. Nous avons encore une marge de progression. Nous ne pouvons pas passer de 0 à 100 d'un jour à l'autre si l'on veut que cela fonctionne. Il ne faut pas seulement l'argent, mais aussi le personnel qui effectue le travail. Les effectifs et le budget ne peuvent être doublés d'un coup de baguette magique. Mais la progression est là. Elle est prévue dans le budget et dans le plan financier élaboré par le Conseil d'Etat. Nous avons par ailleurs prévu, pour accélérer le rattrapage, un décret avec un crédit cadre d'investissement d'un montant d'environ 200 millions de francs pour une première tranche de rattrapage sur notre parc immobilier. Celui-ci devrait être examiné par le Grand Conseil durant l'été 2024, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat. Voilà ce que je peux répondre à la question implicite et explicite relative à l'entretien des bâtiments du député Dumas. Pour le reste, je remercie l'ensemble des députés pour leur confiance.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je remercie tous les intervenants. Vous avez complété la liste des arguments pour approuver ce décret massivement. Je remercie également tous les groupes d'entrer en matière et de soutenir ce décret. Enfin, je remercie le représentant du Gouvernement d'avoir répondu à la remarque de notre collègue député Dumas.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Cet article stipule votre approbation pour l'achat de ce bâtiment.

> Adopté.

Art. 2

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Cet article détaille les différents coûts de cette acquisition.

> Adopté.

Art. 3

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Cet article additionne toutes les sommes mentionnées à l'article pour donner un total de 6 277 000 francs.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 93.*

Mandat 2022-GC-116**Introduction de la signature électronique dans le processus d'autorisation de construire**

Auteur-s:	Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Wicht Jean-Daniel (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>) Barras Eric (<i>UDC/SVP, GR</i>) Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) Berset Christel (<i>PS/SP, FV</i>) Esseiva Catherine (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, LA</i>) Remy-Ruffieux Annick (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>) Pasquier Nicolas (<i>VEA/GB, GR</i>) Bürdel Daniel (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	23.06.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2609</i>)
Développement:	23.06.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2609</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.06.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4295</i>)

Prise en considération

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Le thème de la longueur de traitement des permis de construire est régulièrement repris et discuté par les associations professionnelles de l'Union patronale fribourgeoise et de construction fribourg, notamment parce qu'un retard dans les demandes de permis de construire a des conséquences financières et organisationnelles importantes pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de construction. Dans le cadre d'un groupe de travail créé à cet effet par bauenfreiburg-construction fribourg, nous avons soumis au Conseil d'Etat plusieurs propositions visant à accélérer ce processus. Parallèlement, j'ai lancé avec mes collègues le mandat dont nous discutons aujourd'hui. Il a été déposé en juin 2022. Celui-ci demande l'introduction de la signature électronique.

Der Staatsrat unterstützt in seiner Antwort die Erheblicherklärung unseres Auftrages, weist aber darauf hin, dass noch Analysen erfolgen müssen, Synergiepotential mit anderen Themengebieten geprüft werden soll und dass danach der Grossrat über den Zeitplan informiert wird.

Ich begrüsse es, dass sich der Staatsrat hier kooperativ zeigt und sich positiv zur Einführung der elektronischen Unterschrift äussert. Die Antwort ist für mich jedoch noch ein wenig zu unkonkret und lässt noch viel Interpretationsspielraum offen. Ich möchte deshalb konkret wissen: Bis wann wird dem Grossen Rat der Zeitplan über die Einführung der elektronischen Unterschrift vorgelegt und ab welchem Datum kann die elektronische Unterschrift im Kanton Freiburg definitiv eingeführt werden?

Es ist mir absolut bewusst, dass viele Gründe zu einer Verzögerung im Baubewilligungsverfahren führen: langdauernde und immer komplexere Ortsplanrevisionen, mangelnde Qualität der eingereichten Dossiers, unterschiedlich lange dauernde Behandlung der Gesuche durch die Gemeinden, etc.. Die Berufsverbände des Baugewerbes sind überzeugt, dass schon nur das Vermeiden des Hin- und Herschickens von Papierunterlagen und ein einfacher Zugang auf immer aktuelle Unterlagen zu einer signifikanten Zeitersparnis führen werden. Ich hoffe deshalb, dass die laufende öffentliche Ausschreibung zum Erwerb einer Lösung für die elektronische Signatur rasch und erfolgreich umgesetzt wird. Wie bereits diskutiert, kann ich Ihnen versichern, Herr Staatsrat Steiert, dass die Dachverbände der Wirtschaft und insbesondere der Bauwirtschaft bei der Lösungsfindung zur Verfügung stehen und bereit sind, aktiv mitzuarbeiten - immer mit dem Ziel, die durchschnittliche Bearbeitungszeit der Baubewilligungsgesuche zumindest auf den schweizerischen Durchschnitt zu senken.

Wir sind aber gleichzeitig auch überzeugt, dass es für die auch weiterhin nötige Beschleunigung des Bewilligungsverfahrens eine ganzheitliche Überprüfung und Überarbeitung der entsprechenden Gesetzesgrundlagen benötigt. Die entsprechenden Vorschläge haben wir in unserem Bericht von Construction Fribourg auch festgehalten.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie somit, diesen Auftrag anzunehmen und dazu beizutragen, den Baubewilligungsprozess zu beschleunigen.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). La signature électronique est un outil bien pratique pour accélérer les procédures administratives de droit cantonal et pour permettre aux entreprises de gagner du temps, et donc de l'argent. Grâce à la signature électronique, on peut signer quasiment tous les types d'accords, sur presque tous les appareils et presque en tous lieux. Qui d'entre nous

n'a jamais rêvé de pouvoir apposer sa signature directement dans un PDF sans avoir à le télécharger, à l'imprimer, à le signer, à le copier, à le scanner, puis à le renvoyer par courrier ou par courriel? Bref, la signature électronique, c'est magique!

C'est en tous les cas ce que promet la publicité que j'ai consultée sur internet. Petit bémol quand même: pour protéger ces accords avec un haut niveau de sécurité, détecter les menaces, identifier sans faute l'utilisateur, il faudra passer tous les contrôles de conformité imaginables. C'est peut-être là que l'on reperdra le fameux temps précieux gagné plus haut. En effet, lorsque la sécurité des données informatiques est en jeu, on ne lésine pas sur les mots de passe sécurisés et sur les codes en tous genres. Malgré tout, il faut aller avec son temps et le Conseil d'Etat ne s'est pas trompé. Lui qui s'est fixé la digitalisation au sein de l'administration comme objectif de législature a su saisir la balle au bond avec ce mandat. Sa réponse est réjouissante puisqu'il met en avant les avantages de l'introduction de la signature électronique pour une plus grande efficacité des procédures de permis de construire. Bien entendu, il faudra aussi veiller aux coûts, car la signature électronique n'est pas gratuite. Cela demande aussi plus d'engagement de la part des services qui doivent la mettre en œuvre, donc des ressources supplémentaires à leur accorder. Ne l'oublions au moment de la discussion sur le budget.

Merci à la DIME de faire le nécessaire pour acquérir au meilleur prix les signatures électroniques utiles à notre canton et d'identifier les synergies possibles avec les autres Directions. Petite question à ce propos à notre représentant du Gouvernement: serait-il également utile de prendre langue avec les autres cantons pour avoir une solution technique commune et, dès lors, meilleur marché? Finalement, merci d'informer le Grand Conseil, d'une part sur l'avancée des travaux et d'autre part s'il devenait nécessaire, à l'avenir, de modifier les bases légales pour pouvoir utiliser le cachet électronique réglementé, autrement dit, la version électronique du sceau communal. Le Grand Conseil se tiendra certainement à disposition pour régler cette affaire.

Sur ces quelques mots, le groupe socialiste approuvera ce mandat.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis signataire du mandat et conseiller communal à Bulle.

Au sein de ma commune justement, dans le processus d'analyse et de traitement des permis de construire, la seule étape qui nécessite encore du papier, c'est bien au moment de la signature des plans. Pouvoir supprimer l'emploi du papier est bien sûr pertinent et la première action à entreprendre pour rationaliser le processus dans son ensemble. En revanche, je ne me fais guère d'illusion sur le gain de temps lié à l'adoption de la signature électronique, ceci pour deux raisons. Premièrement, électronique ne veut pas dire automatique. C'est bien l'analyse des dossiers qui prend du temps et ce temps est bien sûr nécessaire pour accomplir le travail correctement. Ainsi, utiliser la signature permettra d'économiser au mieux quelques jours, voire un peu plus, mais pas de raccourcir sensiblement les procédures de permis de construire. De plus, l'introduction de la signature électronique ne se fera pas en un jour et prendra quelques mois, voire quelques années, au vu du travail encore à accomplir. A ce titre, je remercie le Conseil d'Etat pour les explications et les perspectives présentées dans la réponse au mandat.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera ce mandat à une quasi-unanimité.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis mandataire et je parle en mon nom.

A la lecture de ce rapport, les arguments sont clairs et ont bien été confirmés par le Conseil d'Etat. L'utilisation de la signature électronique est aujourd'hui indispensable et fait partie de l'évolution administrative. Pour compléter les réponses au rapport établi, je pose deux questions au représentant du Gouvernement. D'une part, dans son rapport, le Conseil d'Etat mentionne qu'il étudie déjà les solutions pouvant correspondre aux besoins du canton ainsi que les synergies au sein de l'Etat: dans le cadre de cette analyse et au niveau du calendrier, quand peut-on espérer le fonctionnement de ce nouvel outil électronique? D'autre part, aujourd'hui, quelle est la situation des dossiers des demandes de permis? Quant au délai de procédure, y a-t-il eu une évolution positive? Je pense notamment à une amélioration possible à la suite de l'organisation au sein de la DIME. Une optimisation de l'organisation a-t-elle eu lieu? Merci, M. le Représentant du Gouvernement, pour ces réponses complémentaires.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Au niveau de mes liens d'intérêts, j'exerce la profession d'avocat et suis, dans ce cadre, très régulièrement impliqué dans des procédures de permis de construire. Mais nul besoin d'être avocat pour savoir que le processus d'octroi des permis est encore trop lent. Or, accélérer la construction, c'est bâtir l'avenir, c'est doper l'économie. Il faut donc favoriser tout ce qui permet de faciliter le processus des demandes de permis de construire.

Depuis 2019, diverses interventions parlementaires et rapports ont eu lieu dans le but de simplifier les procédures, plus spécifiquement pour accélérer la durée de traitement des permis de construire. Depuis lors, certaines mesures ont été réalisées ou initiées parmi lesquelles la publication, à la fin 2021, d'un nouveau guide des constructions ou la refactorisation de l'application FRIAC, avec un déploiement prévu pour le premier semestre 2024. De nouvelles dispositions introduites dans

le ReLAtEC pour simplifier le traitement des objets de moindre importance devraient tout prochainement entrer en vigueur, si ce n'est déjà le cas.

Pour les procédures ordinaires, un avant-projet de loi devrait être mis en consultation cet automne encore pour faire suite à la motion Dafflon/Wicht, acceptée il y a plus d'une année et qui vise l'introduction, dans la LAtEC, de délais impératifs impartis aux services de l'Etat pour émettre leur préavis dans le cadre de la procédure ordinaire de permis de construire. Nous savons également qu'au printemps 2023 a été remis à la DIME un rapport qui dresse un bilan des problèmes constatés dans le cadre de la procédure de permis et qui inventorie les mesures à mettre en place à court et moyen terme pour améliorer la situation. Ce rapport semble être en cours d'analyse.

On voit donc que des mesures sont prises, respectivement étudiées. Le train est donc sur les bons rails mais il n'avance, selon nous, pas encore assez vite. Nous demandons donc au Conseil d'Etat, respectivement à la DIME, de mettre un coup d'accélérateur dans les analyses et le traitement des objets en cours afin que toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des procédures de permis de construire, attendues depuis longtemps, puissent être adoptées et mises en place au plus vite. Cela étant dit, nous traitons aujourd'hui d'une mesure d'amélioration, soit l'introduction de la signature électronique dans l'application FRIAC.

On le sait, depuis le 1^{er} septembre 2019, le traitement des demandes s'effectue par le biais de l'application FRIAC, qui permet un traitement électronique par les autorités. Le déploiement de cette application à l'ensemble des communes du canton a permis d'accélérer le processus par la suppression des délais de transmission postaux et par la consultation simultanée des services de l'Etat. Il n'a cependant pas encore permis de supprimer le support papier. Or, pour supprimer le support le papier et ainsi gagner du temps, il faut introduire la validité juridique de la signature électronique. Si, à l'instar du Conseil d'Etat, Le Centre est bien conscient que l'introduction de la signature électronique dans FRIAC ne sera pas une sinécure, il est convaincu qu'elle permettra de simplifier les procédures et les échanges et d'accélérer les demandes de permis de construire. Le Centre soutiendra donc ce mandat à l'unanimité.

Ne doutant pas que le mandat sera accepté, il faudra ensuite évidemment veiller à trouver une forme de signature électronique qui soit aussi bon marché que possible mais aussi sécurisée que nécessaire et le tout devra, là encore, être trouvé dans le meilleur délai. A cet égard, nous constatons que dans sa réponse du 26 juin 2023, soit il y a maintenant plus de trois mois, le Conseil d'Etat laisse entendre que la mise en place de la signature électronique prendra du temps et indique qu'il tiendra le Grand Conseil informé du calendrier, ce qui ne laisse pas de nous inquiéter quelque peu, comme l'ont d'ailleurs relevé mes préopinants. Il faut en effet éviter qu'un outil, adopté par le Grand Conseil et visant à accélérer un processus, soit reporté aux calendes grecques pour son application, voire pire, à l'inauguration de la première éolienne dans le canton. Aussi, nous souhaitons que M. le Représentant du Gouvernement nous donne aujourd'hui déjà une estimation du délai dans lequel il pense que la signature électronique pourra être introduite dans FRIAC et que toutes les mesures soient ensuite entreprises pour qu'elles le soient au plus vite.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a analysé avec intérêt le mandat déposé par dix députés, dont votre serviteur. Mes liens d'intérêts: je suis actuellement chargé d'affaires de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs et secrétaire général de constructionfribourg, l'association des associations de la construction du canton de Fribourg.

Ce sujet doit être mis en lien avec l'insatisfaction des milieux de la construction fribourgeois concernant le processus de permis de construire, qui s'est complexifié ces dernières années et qui prend, c'est un sentiment général, de plus en plus de temps. Le système est également rendu complexe et ralenti par les trois niveaux de décisions: la commune, le SeCA et la Préfecture. constructionfribourg a tenté de comprendre la problématique et a mis sur pied, en collaboration avec la Chambre de commerce, l'Union patronale et la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, un groupe de travail, très large, avec des représentants, des ingénieurs, des architectes, des entrepreneurs, des préfectures, des services d'Etat et des communes. Sur la base de ces discussions, constructionfribourg a déposé un rapport auprès de la DIME, au début de cette année, avec un certain nombre de propositions pour accélérer le processus. L'une de celles-ci est la mise en œuvre de la signature électronique. A l'heure de la digitalisation, cette signature électronique permettra de déposer des demandes de permis de construire de manière digitale, directement en ligne dans l'application FRIAC. Ainsi, les quatre exemplaires papier encore exigés aujourd'hui au dépôt de la demande devraient, bientôt je l'espère, appartenir au passé. A titre personnel, je tiens à remercier M. le Représentant du Gouvernement qui a montré un intérêt aux réflexions des professionnels de la construction et qui vient de faire parvenir une invitation à une délégation de constructionfribourg pour un entretien au sujet du rapport déposé. La signature électronique est une première mesure, mais elle va probablement nécessiter la modification de plusieurs bases légales, notamment la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Une question à M. le Représentant du Gouvernement: après l'acceptation de ce mandat par le Grand Conseil, ce qui ne fait aucun doute, dans quel délai pensez-vous que cette signature électronique puisse être mise en œuvre? C'est une question,

je crois, que la plupart d'entre nous se posent. Sur ces considérations et cette question, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité ce mandat et vous demande d'en faire de même.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Notre groupe a pris connaissance de ce mandat relatif à l'introduction de la signature électronique dans la procédure pour un permis de construire. Si cela peut être un gain de temps, tant mieux. Mais je ne suis pas sûr que le gain de temps soit significatif. Je partage plutôt l'avis de mon collègue Nicolas Pasquier. Dans notre groupe, la discussion a été brève. Je le serai également. Nous avons relevé les avantages de la signature électronique, qui sont indéniables. Pour cette raison, nous allons voter à l'unanimité en faveur de ce mandat.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic du chef-lieu de la Gruyère, donc directement concerné et préoccupé par la longueur des procédures des permis de construire. C'est en tant que président du Club des communes que je prends la parole.

Le Club des communes s'est penché sur l'introduction de la signature électronique dans le processus d'autorisation des permis de construire. Il est sensible à la préoccupation quant à la longueur de ladite procédure. Il pense qu'il n'y a pas une seule solution, mais un faisceau de solutions pour améliorer la situation. L'introduction de la signature électronique en est une. Le comité du Club des communes apprécie l'intérêt partagé par le Conseil d'Etat à cet état de fait. Cependant, il espère, comme bon nombre d'entre nous, que cet instrument sera rapidement introduit. Il serait aussi plus efficace de pouvoir traiter un dossier de construction de bout en bout sur FRIAC. Le Valais le fait depuis quelques années. Nous encourageons donc l'Etat à suivre cet exemple.

Pour information, l'Association des communes fribourgeoises intervient également dans la révision de la loi sur les communes pour soutenir la signature électronique. Tout comme le Conseil d'Etat, nous vous proposons d'accepter ce mandat.

Schwander Susanne (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Vor ein paar Wochen habe ich mit Daniel Bürdel zusammen eine Anfrage eingereicht zur Digitalisierung des Lehrvertragprozesses. Unser Wunsch war es darin, dass Lehrverträge elektronisch unterschrieben werden können. Nun wird ein erster Schritt der elektronischen Unterschrift bei Baubewilligungsprozessen eingeführt. Ich hoffe sehr, dass diesem wichtigen Schritt bald auch andere Departemente folgen werden. Es gibt noch viel zu tun in dieser Hinsicht. Packen wir es an!

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und ich unterstütze natürlich diesen Auftrag.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je vous remercie de soutenir la position du Conseil d'Etat. Je ne constate aucune divergence au niveau du fond.

Plusieurs questions sur la vitesse de réalisation du projet ont été posées. Comme certains d'entre vous l'ont évoqué, ce n'est pas seulement un dossier informatique, mais aussi législatif. Des conditions légales doivent être modifiées pour pouvoir introduire la signature électronique. Nous avons actuellement une feuille de route. Comme toute feuille de route, elle est un peu aléatoire car il y a toujours des imprévus possibles. Nous n'avons pas de droit de recours comme dans les procédures d'aménagement ou les procédures de permis de construire qui sont, elles aussi, aléatoires. Sous toute réserve, nous avons prévu un délai de six mois après la préparation des modifications législatives pour introduire la solution disponible à l'Etat de Fribourg – l'Etat utilise déjà la solution intitulée Skribble, utilisée notamment par le président ou la présidente du Conseil d'Etat pour signer un certain nombre de documents officiels. Cela a donc été validé. Cela fonctionne. Nous devons par contre tester l'utilisation de cette solution sur le plan informatique et sa compatibilité avec FRIAC. Il faut compter le temps que les informaticiens ont besoin pour tester ces aspects. Il faut donc réaliser une étude de faisabilité technique pour l'intégration de Skribble.

Nous avons, ensuite au niveau des travaux d'architecture techniques, l'intégration de l'application, la modification de FRIAC, qui fait partie de l'équipe FRIAC. Cela me permet de relever, à la suite de l'interrogation de la députée Berset, que cela se fait déjà au niveau intercantonal. Je rappelle que FRIAC est une plateforme intercantonale que nous partageons avec plusieurs autres cantons. Elle a été développée par plusieurs cantons. Nous sommes pilotes, au côté d'autres cantons, sur un certain nombre de démarches dans FRIAC. Nous échangeons ensuite les éléments et nous les développons d'un commun accord. Le Valais, cité en exemple, fait partie de ces cantons. Mais nous n'avons pas les mêmes données informatiques de base dans les cantons. Nous les avons pour FRIAC et pour la partie aménagement du territoire, mais pas pour la signature. Des analyses doivent ensuite être faites sur les dépendances éventuelles. FRIAC est un système qui a une certaine ouverture. Il n'est pas uniquement utilisé à l'intérieur de l'administration cantonale. Nous avons des guichets dans les communes, des usagers et usagères qui sont des bureaux. Tout citoyen et toute citoyenne doivent pouvoir y avoir accès. Cela complexifie les choses. Certains ont évoqué les défis de sécurité – je ne parle pas de problèmes – mais de défis de sécurité. Ceux-ci ne sont pas tout à fait les mêmes si seuls les membres de l'administration cantonale y ont accès ou si tout citoyen et toute citoyenne y ont accès. Nous parlons actuellement d'environ 10 000 personnes dans le canton qui ont accès à FRIAC. C'est relativement large et extrêmement dispersé. Cela demande davantage de travail sur la sécurisation. Il y a ensuite les phases réalisation et intégration, modification de FRIAC, tests, validation des modifications, déploiement... Le calendrier sportif

– on m’a indiqué qu’il était sportif, je ne suis définitivement pas informaticien – est de douze mois à partir de la fin 2023. Ainsi, si tout va bien et que tout fonctionne, nous y serons à Noël 2024. Tout le monde a le droit de faire des listes de cadeaux de Noël. J’espère que celle-ci tiendra. Je pense avoir répondu à l’essentiel des préoccupations.

Pour ce qui est des préoccupations de principe sur les durées de permis de construire, nous sommes tous solidaires – cantons, communes, Confédération – pour tenter d’accélérer le processus. Lors d’une table ronde préparée par le conseiller fédéral Parmelin, nous avons constaté que, premièrement, les comparaisons intercantionales effectuées à différents endroits sur les vitesses de permis de construire sont merveilleuses. Néanmoins, elles tiennent compte, dans certains cantons, des communes et dans d’autres, non, ce qui rend les comparaisons quelque peu aléatoires, raison pour laquelle tous les cantons ont demandé à la Confédération d’élaborer des données de base qui permettent de réaliser un vrai benchmark, sérieux, solide. Les cantons moins bons verront pourquoi ils ne sont pas bons et ce qu’ils peuvent améliorer. Les benchmarks existants ne reposent pas sur des bases transparentes, claires et compréhensibles par tous. Cela vaut tant pour les benchmarks sur les cantons que pour les benchmarks sur les communes.

Pour répondre au député Morel, je suis premièrement surpris qu’il n’ait pas plus de foi dans la capacité de son collègue de parti à réussir à inaugurer la première éolienne dans un laps de temps raisonnable, mais je vous laisse régler cet élément à l’intérieur de votre parti. Deuxièmement, il n’y a pas de lien entre la durée des permis et le dopage de l’économie. Dans le cadre de la table ronde, le Département fédéral de l’économie, pas suspect d’être dans des champs politiques qui ne sont pas les vôtres, a constaté qu’il n’y avait aucun lien entre la durée des permis et le nombre de permis délivrés, respectivement les volumes financiers des permis délivrés. Des cantons sont rapides dans la délivrance des permis, délivrent beaucoup de permis pour beaucoup d’argent. D’autres, également rapides, délivrent peu de permis pour peu de francs. D’autres encore, plus lents, délivrent beaucoup de permis pour beaucoup d’argent. Des cantons enfin, également lents, délivrent peu de permis pour peu de francs. Le conseiller fédéral Parmelin a constaté, sur la base de ces éléments-là, qu’il n’y a pas de corrélation entre le nombre de logements ou le nombre de constructions et la vitesse des permis. Cela ne signifie pas qu’il ne faille pas travailler sur la vitesse des permis pour d’autres raisons. Nous pourrions reprendre la discussion de manière plus détaillée si vous le souhaitez. Cela ne change rien aux efforts que nous fournissons. J’aimerais par ailleurs saluer les représentants de constructionfriburgois. Plusieurs d’entre eux sont intervenus ce jour dans le débat pour rechercher des solutions. Il n’y a pas de solutions miracles. Il y en a qui nous font gagner une, deux, voire trois semaines. C’est la somme de petites choses qui permettra *in fine* d’accélérer les procédures. Cela passe par des formations, demandées par l’Association des communes friburgoises. Ainsi, les personnes peuvent être formées sur le terrain. Passablement de choses tiennent aux compétences, pas toujours évidentes, tant au niveau des communes qu’au niveau des bureaux privés.

Deux députés ont évoqué la possibilité de ne plus demander de permis de construire ou des permis de construire simplifiés dans certains cas. Cela permet aussi d’aller nettement plus vite sur 10-15 % des permis actuels et de libérer des ressources dans les communes, dans les préfectures et au canton, au niveau du SeCA notamment. Ils pourront ensuite travailler plus rapidement sur d’autres aspects. Je salue ce dialogue constructif. Nous aurons l’occasion d’en parler avec les représentants de constructionfriburgois sous peu. Je vous remercie de travailler pour rendre les procédures plus efficaces dans notre canton.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 89 voix contre 0. Il n’y a pas d’abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale

(SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 89.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Prise de congé de Mme la Députée Susanne Aebischer

Présidente du Grand Conseil. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, permettez-moi, avant de clore cette séance, de saluer une collègue que nous ne retrouverons plus dès demain. M^{me} la Députée Susanne Aebischer remet en effet son mandat après onze années de service au sein de ce Grand Conseil.

Susanne Aebischer a rejoint le Parlement en septembre 2012, en tant que première des viennent-ensuite de la liste du Parti bourgeois-démocratique du district du Lac. Elle quittera cette formation quelques mois plus tard pour adhérer au Centre, qui s'appelait encore Parti démocrate-chrétien.

Je ne me risquerai pas ici à résumer la riche activité parlementaire de la députée Aebischer. Je relève cependant le large spectre de ses intérêts: enfance et jeunesse, formation, transports, innovation ou encore développement durable. Elle a par ailleurs réanimé, avec notre ancienne collègue Mirjam Ballmer, le Club environnement du Grand Conseil pour le transformer en un désormais dynamique Club de la durabilité. A ce titre, la présidence de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le climat restera un moment fort de l'engagement politique de M^{me} Aebischer, tout comme l'adoption du texte par ce parlement.

Je soulignerai encore que notre collègue députée Aebischer a été membre de la Commission des grâces de 2012 à 2021, année où elle a intégré la Commission des affaires extérieures. Elle siège par ailleurs à la Commission consultative des transports, à celle de la formation des adultes ou encore à celle des sites pollués.

M^{me} la Députée, chère Susanne, au nom du Grand Conseil fribourgeois, je te remercie pour ton engagement au sein de ce Parlement et te souhaite plein succès dans tes entreprises professionnelles et personnelles. Bravo M^{me} la Députée!

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Avec beaucoup d'émotion, je vous quitte aujourd'hui après onze ans et un mois de fonction au Grand Conseil. J'ai déménagé dans le canton de Fribourg en 2010. Je me suis dit, à cette époque, qu'au lieu de me plaindre des politiciens et de la politique, je ferais mieux d'en faire moi-même. Je pourrais essayer de faire différemment ou de faire évoluer les choses. Vous avez cité mes activités. Je ne vais pas vous retenir, d'autant plus que le Club de la durabilité a organisé, en collaboration avec le Club agricole, un évènement sur une exploitation à Russy cet après-midi. Celui-ci va clore mon activité au Grand Conseil.

J'ai été étonnée d'être élue. D'origine bernoise, je ne vivais pas dans le canton de Fribourg depuis longtemps. Beaucoup de sujets me tenaient à cœur, notamment celui de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Sur ce sujet, le Parlement n'a pas autant avancé que je l'aurais imaginé. J'ai beaucoup collaboré, avec ma collègue Susanne Schwander, sur le sujet Kibelac dans le district du Lac. Je te remercie pour la confiance que tu m'avais témoignée à l'époque.

Je me suis engagée pour la loi sur les transports – nous voyons aujourd'hui le crédit que nous avons octroyé aux TPF – et pour des détails, notamment pour une fréquence de toutes les demi-heures jusqu'à la fin de la journée sur la ligne Morat-Berne ou les Noctabus, etc. Nous avons vu ces choses s'installer.

Nous avons également œuvré pour l'introduction d'un article dans la loi scolaire relatif à la promotion du bilinguisme. J'espère vraiment que notre canton, et surtout les jeunes, en profiteront encore. J'avais réussi, à cette époque-là, à faire basculer mon parti en faveur de cela. A Fribourg, c'est vraiment une chance d'être bilingue.

Ja, und die Nachhaltigkeit und die Entwicklung dahin und die Innovation in Unternehmen führen mich dazu, heute mein Amt niederzulegen. Ich bin beruflich engagiert, Unternehmen nicht nur im Erstellen von Nachhaltigkeitsberichten zu begleiten, sondern ihr Geschäftsmodell zu überdenken.

Aufgrund der steigenden Nachfrage von Pionieren, die wirklich über ihr Geschäftsmodell nachdenken wollen und die mich anfragen, sie auf diesem Weg zu begleiten, sehe ich mich gezwungen, in die konkrete Umsetzung von dem, was wir auch im Klimagesetz verabschiedet haben, einzusteigen und mich mit Pionieren dafür zu engagieren, dass wir positive Beispiele haben, wie das auch nachhaltig, wirtschaftlich profitabel und sozial verantwortlich geschehen kann, ohne dass die Gesellschaft verzichten muss. Es erfordert meine gesamte Aufmerksamkeit und mein gesamtes Engagement, mit ihnen unterwegs zu sein, und ich hoffe, dass wir bald und so schnell wie möglich der Politik Antworten liefern können mit guten Beispielen, wie so etwas geschehen kann.

Ich habe gute Erinnerungen an die Reisen mit dem Forum Interparlementaire Romand - schade, gab es dieses Jahr keine. Ich möchte noch erwähnen für Medienschaffende, das wir das alles selber bezahlt hatten. Es war super, mit Grossratskolleginnen der anderen Westschweizer Kantone nach Brüssel, nach Kanada, nach Berlin und auch nach Paris zu reisen. In guter Erinnerung behalte ich auch die Grossrats hymne, die wir hier zusammen gesungen haben - ich singe sehr gerne und ich fände es schön, wenn jemand das wieder aufnehmen würde und ihr die Hymne des Grossen Rates wieder mal zusammen singen würdet. In guter Erinnerung habe ich auch unsere Skiausflüge. Ich war mit Hubert und Daniel auf dem Skilift, und wir hatten tiefe Gespräche über verschiedene private Angelegenheiten, und ich war stolz, dass ich einmal im Skirennen den zweiten Platz gewonnen hatte - als Frau des Grossen Rates.

In dem Sinne möchte ich Euch ganz herzlich danken. Ich habe es geschätzt, über die Parteigrenzen hinaus mit Euch zusammenzuarbeiten, und ich wünsche Euch das weiterhin von Herzen, weil: Nur mit einer Mehrheit und über die eigene Parteigrenze hinaus kann man Mehrheiten schaffen und Dinge verändern, das wünsche ich Euch!

Ich danke meiner Fraktion für die politische Heimat. Ja, Ihr habt es gehört, ich war ursprünglich als BDP-Grossrätin gewählt und war vielleicht schon der Zeit voraus. Ich freue mich, dass in der Mitte die zwei Parteien zusammengefunden haben. Einen ganz herzlichen Dank dafür. Ich möchte auch meiner Tochter, die heute mit mir ins Unternehmen einsteigt, danken für ihre Geduld und ihr Verständnis für die vielen Abwesenheiten, in der ich mich für die Politik, für unseren Kanton, für unsere Bürger vor allem, eingesetzt hatte.

Ich danke Euch herzlich und ich freue mich, mit allen noch zu feiern, die heute Nachmittag nach Russy kommen werden.

Applaus.

Election (autre) 2023-GC-214

Un-e scrutateur/trice, en remplacement de Simone Laura Grossrieder

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 1; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Markus Stöckli*, par 95 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} et MM. François Ingold (1), Benoît Rey (1) et Daphné Roulin (1).

Election (autre) 2023-GC-226

Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Markus Stöckli

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blancs: 1; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Est élue *M^{me} Daphné Roulin*, par 97 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Carole Raetzo (2), Liliane Galley (1), François Ingold (1), Nicolas Pasquier (1) et Benoît Rey (1).

Election (autre) 2023-GC-185

Un membre du Conseil de la HES-SO//FR, en remplacement de Solange Berset

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Marc Pauchard*, par 96 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} et M. François Genoud (2) et Chantal Müller (1).

Election (autre) 2023-GC-216

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Grégoire Kubski

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élue *M^{me} Lucie Menétrey*, par 91 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Julia Senti (5), Marie Levrat (3), Pierre Mauron (2) et Pierre Vial (1).

> La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*